

**MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DU  
DEVELOPPEMENT**

\*\*\*\*\*



**BURKINA FASO**  
**Unité-Progrès-Justice**

-----

# **STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD) 2020-2025**

*Version finale*

Décembre 2019

## **AVANT PROPOS**

Depuis son accession à l'indépendance, le Burkina Faso est resté tributaire des ressources issues de la coopération pour le financement de son développement. Ces ressources qui viennent en complément de l'effort national constituant, de par leurs importances, un volet très significatif du budget national et sont essentiellement orientées vers les investissements.

Afin de mobiliser et coordonner efficacement lesdites ressources, des documents de cadrage et des plans d'actions ont été élaborés en tenant compte des engagements pris lors des fora et rencontres internationaux sur la coopération au développement notamment, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la Déclaration de Paris (DP) et ses différentes déclinaisons, les Objectifs de développement durable (ODD) et les Conventions cadres des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dont la dernière Conférence des parties (COP 24) s'est tenue à Katowice en Pologne en décembre 2018.

Malgré ces différentes initiatives et bien que le volume de l'APD reçu par le pays soit en hausse relative depuis 2007 avec un taux de croissance annuel moyen de 8,01%, la coopération au développement n'a pas encore atteint les résultats escomptés. En effet, plusieurs difficultés inhérentes à la coordination et aux mécanismes d'actions limitent les efforts de développement du Burkina Faso.

Aussi, pour remédier à cette situation, le gouvernement conformément à sa mission de coordination et de suivi de la coopération internationale économique et financière, et en référence aux ambitions nationales en matière de développement économique et social, se dote de la présente stratégie qui se veut un cadre fédérateur de l'action gouvernementale en matière de coopération au développement.

Outil d'orientation par excellence, la Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) définit la vision et les orientations du Gouvernement en matière de coopération au développement sur la période 2020-2025.

Ayant pour mission de rendre dynamique et performant le système de coopération au développement du Burkina Faso à l'horizon 2025, la SNCD ambitionne contribuer au développement durable et au rayonnement du pays sur la scène internationale à travers ces axes stratégiques d'intervention.

A l'instar de la démarche d'élaboration qui a été inclusive et participative, le Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la coopération au développement pour une mise en œuvre efficace de la présente stratégie.

C'est le lieu pour moi de remercier l'ensemble des acteurs internes du département, les autres ministères, les Partenaires techniques et financiers (PTF), les représentants du secteur privé et toutes les Organisations de la société civile qui se sont investis dans l'élaboration du document. Aussi, j'invite tous les acteurs à plus d'ardeur, d'investissement personnel et de collaboration afin que d'ici 2025, le Burkina Faso puisse disposer d'un système de coopération performant qui contribue de manière efficace à impulser son développement.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances  
et du Développement**

**Lassané KABORE**  
*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

ARRETE N°2020- /MINEFID/CAB portant  
adoption de la Stratégie Nationale de la  
Coopération au Développement (SNCD).

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,

- VISA CF 200173*
- Vu la Constitution ;
  - Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;
  - Vu le décret n°2019-042/PRES/PM du 23 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
  - Vu le décret n°2019-139/PRES/PM/SGCM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
  - Vu le décret n° 2016-381/PRES/PM/MINEFID du 03 octobre 2016 portant adoption du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 ;
  - Vu le décret n° 2017-1253/PRES/PM/MINEFID du 28 décembre 2017 portant adoption du Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles au Burkina Faso ;
  - Vu le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement ;
- 17/02/2020*
- La Commission Permanente de Concertation entendue en sa séance du 26 décembre 2019 ;

ARRETE :

- Article 1 :** Il est adopté la Stratégie Nationale de la Coopération au Développement (SNCD) 2020-2025 dont le document est joint en annexe au présent arrêté.
- Article 2 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le

*Lassané Kabore*

**Lassané KABORE**  
Officier de l'Ordre de l'Etalon

## **TABLE DES MATIERES**

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>iii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....</b>	<b>v</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>vi</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>I. L'ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>4</b>
I.1. La mission du Gouvernement en matière de coopération au développement.....	4
I.2. Le contexte économique de la coopération au développement.....	4
I.3. Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel de la coopération au développement.....	5
I.3.1. Le cadre législatif et réglementaire.....	5
I.3.2. Le cadre institutionnel et son évolution.....	6
I.3.3. Le cadre organisationnel et la capacité des acteurs.....	7
I.4. Les politiques et stratégies en matière de coopération au développement.....	12
I.5. La dynamique de la coopération.....	14
I.5.1. L'analyse des ressources de l'APD.....	14
I.5.2. L'analyse de l'aide selon les modalités et instruments de financement.....	18
I.5.3. L'analyse de la Coopération technique.....	18
I.5.4. L'analyse des autres formes de coopération.....	19
I.6. Les enjeux et défis en matière de coopération.....	22
<b>II. LES FONDEMENTS ET LA VISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD).....</b>	<b>24</b>
II.1. Les fondements de la SNCD.....	24
II.1.1. Au niveau international.....	24
II.1.2. Au niveau national.....	25
II.2. La vision de la SNCD.....	26
<b>III. LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)</b>	<b>28</b>
III.1. Les grandes orientations en matière de coopération au développement.....	28
III.2. L'alignement sur les priorités retenues dans le référentiel national de développement, sur les procédures et sur les systèmes nationaux.....	28
III.2.1. Le respect des engagements pris en matière d'efficacité de la coopération au développement.....	29
III.2.2. La mobilisation accrue de ressources internes.....	30
III.2.3. L'option pour des modalités de coopération non contraignantes et efficaces.....	31
III.2.4. Le partenariat ouvert avec les organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) et le secteur privé.....	31
III.2.5. Le recours aux Fonds verts pour une contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).....	32
III.3. Les principes directeurs de la SNCD.....	32
<b>IV. LES OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD).....</b>	<b>35</b>
IV.1. Les objectifs.....	35

IV.2.	Les axes stratégiques.....	35
<b>V.</b>	<b>LE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.</b>	<b>38</b>
<b>VI.</b>	<b>LA MISE EN OEUVRE, LA COORDINATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)</b> .....	<b>39</b>
VI.1.	Le dispositif institutionnel de coordination .....	39
<b>VI.1.1.</b>	<b>Le dispositif de pilotage</b> .....	<b>39</b>
VI.2.	Les instruments d'opérationnalisation : le plan d'actions de la Stratégie nationale de la coopération au développement.....	41
VI.3.	Les outils de suivi évaluation de la SNCD .....	41
VI.4.	La dynamique de la SNCD.....	41
<b>VII.</b>	<b>LES HYPOTHÈSES ET GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>42</b>
VII.1.	Les hypothèses de mise en œuvre de la SNCD.....	42
VII.2.	Les risques majeurs de la SNCD.....	42
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>43</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>I</b>
	<b>A N N E X E S</b> .....	<b>II</b>
	<b>Annexe 1 : Cadre logique</b> .....	<b>III</b>
	<b>Annexe 2 : Suivi de performances des indicateurs</b> .....	<b>VIII</b>
	<b>Annexe 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du domaine de la coopération au développement</b> .....	<b>XIV</b>
	<b>Annexe 4 : Dispositif de mobilisation et de gestion des ressources des projets et programmes</b> .....	<b>XIX</b>
	<b>Annexe 5 : Liste des Partenaires techniques et financiers du Burkina Faso</b> .....	<b>XXI</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ABG :</b>	Appui budgétaire général
<b>AMBF :</b>	Association des municipalités du Burkina Faso
<b>AN :</b>	Assemblée nationale
<b>APD :</b>	Aide publique au développement
<b>AR :</b>	Assemblée régionale
<b>ARBF :</b>	Association des régions du Burkina Faso
<b>ARCOP :</b>	Autorité de régulation de la commande publique
<b>ASCE-LC :</b>	Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
<b>AT :</b>	Assistance technique
<b>BCEAO :</b>	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
<b>CC :</b>	Conseil constitutionnel
<b>CCNUCC :</b>	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDMT :</b>	Cadre de dépenses à moyen terme
<b>CES :</b>	Conseil économique et social
<b>CGAB :</b>	Cadre général d'organisation des appuis budgétaires
<b>CNDP :</b>	Comité national de la dette publique
<b>CNP/SCADD :</b>	Comité national de pilotage de la SCADD
<b>CoP :</b>	Conférence des parties
<b>CONACOD :</b>	Commission nationale de la coopération décentralisée
<b>CRD</b>	Cadre régional de dialogue
<b>CSD :</b>	Cadre sectoriel de dialogue
<b>CSLP :</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>CTS :</b>	Comité technique de suivi
<b>DDP :</b>	Direction de la dette publique
<b>DGAIE :</b>	Direction générale des affaires immobilières et de l'équipement de l'Etat
<b>DGB :</b>	Direction générale du Budget
<b>DGCMEF :</b>	Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
<b>DGCOOP :</b>	Direction générale de la coopération
<b>DGEP :</b>	Direction générale de l'économie et de la Planification
<b>DGTCP :</b>	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
<b>DREP :</b>	Direction régionale de l'économie et de la planification
<b>EMC :</b>	Enquête multisectorielle continue
<b>ENP :</b>	Etude nationale prospective
<b>F CFA :</b>	Franc de la Communauté financière africaine
<b>FONEPP</b>	Fonds national d'étude et de préparation des projets
<b>FMI :</b>	Fonds monétaire international
<b>IAP :</b>	Instrument automatisé de prévision
<b>IDE :</b>	Investissement direct étranger
<b>IDH :</b>	Indice de développement humain
<b>IGF :</b>	Inspection générale des finances

<b>MAAH :</b>	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
<b>MAEC-BE :</b>	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur
<b>MATD :</b>	Ministère de l'administration territoriale et de décentralisation
<b>MATDSI :</b>	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure
<b>MEF :</b>	Ministère de l'économie et des finances
<b>MENA :</b>	Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
<b>MINEFID :</b>	Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>MS :</b>	Ministère de la santé
<b>ODD :</b>	Objectifs de développement durable
<b>OMD :</b>	Objectifs du millénaire pour le développement
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONG/AD :</b>	Organisations non gouvernementales/Associations de développement
<b>OSC :</b>	Organisation de la société civile
<b>PANEA :</b>	Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide
<b>PANED :</b>	Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement
<b>PGA :</b>	Plateforme de gestion de l'aide
<b>PIB :</b>	Produit intérieur brut
<b>PIP :</b>	Programme d'investissements publics
<b>PNDES :</b>	Plan national de développement économique et social
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>POSEF :</b>	Politique sectorielle de l'économie et des finances
<b>PPD :</b>	Projets et programmes de développement
<b>PPP :</b>	Partenariat public privé
<b>PPTE :</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PTF :</b>	Partenaires techniques et financiers
<b>RCD :</b>	Rapport sur la coopération au développement
<b>SCADD :</b>	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
<b>SDMT :</b>	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme
<b>SNCD :</b>	Stratégie nationale de la coopération au développement
<b>SNU :</b>	Système des Nations Unies
<b>STS :</b>	Secrétariat technique de suivi
<b>TDR :</b>	Termes de référence
<b>UEMOA :</b>	Union économique et monétaire ouest africain
<b>VIH :</b>	Virus de l'immunodéficience humaine

## **LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

Tableau 1 : Les risques majeurs liés à la mise en œuvre de la SNCD .....	42
Graphique 1: Evolution de l'APD de 2000 à 2018 .....	14
Graphique 2: Evolution de l'aide par source de financement sur la période 2000-2018 .....	15
Graphique 3: Evolution de la proportion des dons et prêts dans l'APD entre 2000 et 2018 .....	16
Graphique 4: Evolution comparée APD (%PIB) et Pression fiscale (%PIB) .....	17
Graphique 5: Répartition de l'aide reçue entre 2000 et 2018 selon les modalités et instruments de délivrance .....	18
Graphique 6 : Répartition en volume de la coopération technique entre 2000 et 2018 .....	19

## RESUME

Constatant l'absence d'un document référentiel devant régir ses relations de coopération avec ses partenaires au développement, le Gouvernement du Burkina Faso a, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) 2014-2016, entrepris d'élaborer une Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD).

Considérée comme un document d'orientation en matière de coopération au développement, la SNCD présente d'une part la synthèse du rapport diagnostic de la coopération au développement au Burkina Faso et d'autre part, elle définit la vision ainsi que les grandes orientations que le Gouvernement souhaite donner à ses relations de coopération.

En effet, l'analyse diagnostique de la coopération au développement au Burkina Faso a porté sur le cadre juridique et institutionnel, les politiques et stratégies en matière de coopération au développement et la dynamique de la coopération au Burkina Faso.

Cette analyse a permis d'identifier des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces en matière de coopération au développement.

Au titre des forces, il est fait mention de l'existence d'une vision de développement à long terme (ENP 2025), d'un référentiel unique de développement et de cadres de concertation entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Par contre, l'absence d'un référentiel de coopération au développement, la dispersion et l'émiettement de la fonction de mobilisation des ressources extérieures, l'insuffisance de coordination entre les différents acteurs et au sein du système de suivi-évaluation constituent des faiblesses de notre dispositif de coopération.

En outre, la conjoncture internationale défavorable, la montée du terrorisme et les crises migratoires et sociopolitiques constituent des menaces pour la coopération au développement.

Cependant, plusieurs opportunités s'offrent au Burkina Faso. Ce sont l'émergence de nouveaux bailleurs et de nouvelles formes de coopération, la disponibilité des partenaires à utiliser la compétence nationale et l'existence d'engagements internationaux etc.

Au regard de ces constats, de l'architecture de la coopération au développement en évolution et de l'amenuisement de l'aide, les défis doivent être relevés : (i) l'affirmation de la volonté politique et du leadership du Gouvernement dans la coopération au développement ; (ii) la définition des orientations claires de la coopération qui tiennent compte du contexte national et du respect des engagements internationaux ; (iii) le renforcement de la coordination des acteurs intervenant dans la coopération au développement ; (iv) et le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs intervenant dans le domaine.

Pour ce faire, conformément aux orientations stratégiques du Plan national de développement économique et social (PNDES), le Burkina Faso définit sa vision en matière de coopération au développement comme suit : « A l'horizon 2025, le système de coopération au développement du Burkina Faso est dynamique et performant, contribuant à son développement durable et à son rayonnement sur la scène internationale ».

Dans cette perspective, le Gouvernement a identifié les orientations suivantes : (i) l'alignement sur les priorités retenues dans le référentiel national de développement, sur les procédures et sur les systèmes nationaux; (ii) le respect des engagements pris en matière d'efficacité de la coopération au développement ; (iii) la mobilisation accrue de ressources internes ; (iv) l'option pour des modalités de coopération non contraignantes et efficaces ; (v) le partenariat ouvert avec les organisations non gouvernementales, les associations de développement (ONG/AD) et le secteur privé ; (vi) le recours aux fonds verts pour une contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Des principes guideront la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement. Il s'agit du leadership national, de l'anticipation, de l'appropriation nationale, de la transparence et la responsabilité mutuelle, de la prise en compte de l'environnement, de la gestion axée sur les résultats (GAR), du partenariat ouvert et de la réduction des inégalités du genre et des disparités spatiales.

La présente Stratégie a pour objectif général d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso. Cela se fera à travers quatre (04) axes stratégiques déclinés en treize (13) actions prioritaires.

Pour opérationnaliser cette stratégie, un plan d'actions triennal glissant dénommé « Plan d'actions opérationnel de la Stratégie nationale de la coopération au développement (PAO/SNCD) » couvrant la période 2020-2025 a été élaboré.

Le projet de stratégie et son plan d'actions opérationnel ont été élaborés de manière participative et inclusive en vue d'une plus grande adhésion des acteurs de la coopération à sa mise en œuvre.

## INTRODUCTION

La coopération au développement a débuté au lendemain de la seconde Guerre mondiale. Elle a connu de nombreuses mutations depuis son origine : d'abord axée sur l'aide à la reconstruction de l'Europe, elle fut par la suite définie comme aide au développement des Etats du Sud nouvellement indépendants pour aboutir de nos jours au consensus sur l'objectif de la lutte contre la pauvreté.

Au niveau international, une série de conférences conduites sous l'égide des Nations Unies a permis l'émergence d'un consensus autour de valeurs cardinales et d'un objectif commun qui s'expriment dans la déclaration du millénaire avec les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et plus récemment, l'Agenda 2030 avec les Objectifs de développement durable (ODD) qui lui sont associés.

Au plan national, le Burkina Faso s'est engagé dans les actions de coopération au début des indépendances avec pour principal objectif de promouvoir son développement. Ces relations de coopération se sont intensifiées autour des années 70, période durant laquelle plusieurs accords-cadres de coopération ont été signés avec des Etats partenaires et des institutions internationales.

Aussi, dans le but de relever les énormes défis de développement avec l'appui de ces partenaires dans le cadre de la coopération au développement, le Burkina Faso depuis son accession à l'indépendance, a opté pour la planification comme moyen de conduite de son processus de développement économique et social. Plusieurs plans quinquennaux et un programme biennal de développement ont été mis en œuvre. Mais le dynamisme dans le développement de son système de planification a été mis à l'épreuve à partir de 1991, avec l'avènement des Programmes d'ajustement structurel (PAS), instruments de pilotage de l'économie à court terme qui mettaient l'accent sur l'assainissement des finances publiques.

Le regain pour la planification, suite aux réflexions menées au plan national sur le renouveau de la planification et au plan international sur la réforme de l'aide, a permis au Burkina Faso de se doter d'une vision à long terme et de nouveaux référentiels de développement que sont le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), le Plan national de développement économique et social (PNDES) et les politiques sectorielles qui tirent leur source de l'étude nationale prospective "Burkina 2025".

Cependant, ce regain pour la planification n'a pas toujours été accompagné d'un renforcement du système national de planification, ce qui limite fortement les capacités de coordination des actions de coopération au développement par le pays et affaiblit son leadership en la matière.

Au Burkina Faso, les relations de coopération revêtent différents types et formes à savoir les coopérations bilatérale et multilatérale (axées sur l'Aide publique au développement), la coopération décentralisée, les coopérations Sud-Sud et triangulaire et le Partenariat public-privé.

Parmi ces formes de coopération au développement, l'Aide publique au développement (APD) occupe une place importante dans la mise en œuvre des politiques économiques et sociales du Gouvernement. Avec l'adoption en 2000 du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a eu l'adhésion des partenaires techniques et financiers, l'APD a connu une hausse constante passant de 270 milliards de F CFA à 649 milliards de F CFA en 2016. Ce cadre a été par la suite remplacé en 2011 par une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ». Depuis 2016, le Plan national de développement économique et social (PNDES) qui couvre la période 2016-2020 est le principal référentiel de développement.

Malgré ces différentes initiatives, la situation socio-économique du Burkina Faso n'a pas connu d'amélioration significative. En effet, selon le rapport sur le développement humain 2018 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Burkina Faso occupe la 47<sup>ème</sup> place sur 53 pays en Afrique et la 183<sup>ème</sup> sur 189 pays au niveau mondial avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,402.

Cette situation a amené le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays en développement, à adhérer aux différents engagements<sup>1</sup> pris par la Communauté internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide et partant, d'améliorer la coopération au développement d'une manière générale. Ces initiatives ont conduit successivement à l'adoption du Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) et du Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) pour leurs opérationnalisations au Burkina Faso.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans d'actions, le Burkina Faso s'est prêté à trois enquêtes sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2006, 2008 et 2010 et à quatre autres enquêtes sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat de Busan en 2013, 2014, 2015-2016 et 2018. Aussi, des rapports de suivi de l'efficacité de la coopération au développement ont été régulièrement produits de 2006 à 2018.

Il ressort du rapport 2018, une dégradation du niveau des indicateurs comparativement à l'enquête de 2016. En effet, le niveau des indicateurs 1A : « *les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays* », 5B : « *prévisibilité à moyen terme de la coopération au développement* » et 6 : « *l'inscription de l'aide au budget de l'Etat* » s'est dégradé tandis que celui des indicateurs 5A : « *prévisibilité annuelle de la coopération au développement* », 7 « *la redevabilité et la transparence mutuelle* » et 8 : « *égalité homme-femme et autonomisation des femmes* » est resté stable. Seul l'indicateur 9B : « *l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés* » s'est appréciée en 2018.

Le constat est que, nonobstant les efforts déployés pour parvenir à une meilleure efficacité de la coopération au développement, l'inexistence d'une vision prospective des relations de coopération avec les partenaires au développement demeure une contrainte majeure.

C'est dans cette perspective que s'inscrit l'élaboration de la présente Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) qui servira de cadre de référence en matière de coopération au développement.

La présente stratégie a été élaborée conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles et selon une démarche participative impliquant les acteurs étatiques, la société civile, les collectivités territoriales, le secteur privé, ainsi que les Partenaires techniques et financiers (PTF).

En effet, l'élaboration de la stratégie a été conduite par une équipe technique de rédaction multidisciplinaire et multisectorielle<sup>2</sup>. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes dont la première a permis de disposer d'un rapport diagnostique de la coopération au développement. L'étape suivante a consisté en l'élaboration d'un avant-projet de la SNCD et de son Plan d'actions. Dans le souci de disposer d'un document de stratégie consensuel qui prenne en compte les préoccupations de tous les acteurs intervenant dans la gestion de la coopération au développement ainsi que des partenaires au

---

<sup>1</sup> Déclaration de Paris, en 2005  
Programme d'action d'Accra 2008  
Accord de partenariat de Busan 2011

<sup>2</sup> MINEFID, MAEC-BE, MATD, MAAH, MENA et MS.

développement, l'avant-projet leur a été transmis pour observations et amendements. La prise en compte de ces amendements et observations par l'équipe technique a permis de disposer d'un projet de document de stratégie qui a été validé lors d'un atelier national.

Le présent document de Stratégie nationale de la coopération au développement s'articule autour des points suivants :

- l'état des lieux de la coopération au développement ;
- les fondements et la vision de la SNCD;
- les grandes orientations en matière de coopération au développement et les principes directeurs de la SNCD;
- les objectifs et les axes stratégiques de la SNCD ;
- le financement de la SNCD;
- la mise en œuvre, la coordination, le suivi et l'évaluation de la SNCD ;
- les hypothèses et la gestion des risques.

## I. L'ETAT DES LIEUX DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Cette analyse porte sur la mission du Gouvernement, le contexte économique, le cadre juridique et institutionnel, l'analyse des politiques et stratégies, les forces, faiblesses, opportunités et menaces et enfin les enjeux et défis en matière de coopération au développement.

### I.1. La mission du Gouvernement en matière de coopération au développement

Selon le décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement, la mission du Gouvernement en matière de coopération au développement est centrée sur les attributions de trois ministères à savoir les ministères en charge (i) des affaires étrangères, (ii) de l'économie et (iii) de l'administration territoriale.

A cet effet, la mission du Gouvernement en matière de coopération au développement est d'assurer :

- la mise en œuvre et le suivi de la politique étrangère ;
- la gestion des relations de coopération économique, technique et financière avec les PTF, les Organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé ;
- la promotion de la coopération décentralisée et
- la mise en œuvre des engagements internationaux dont les ODD.

### I.2. Le contexte économique de la coopération au développement

La coopération au développement s'effectue dans un environnement économique en perpétuelle mutation. Par conséquent, elle doit prendre en compte les contextes international, sous régional et national pour assurer de meilleures conditions de succès.

**L'environnement économique international** a été marqué par un ralentissement de son activité en 2018. Les estimations du Fonds monétaire international (FMI) en janvier 2018 tablent sur un taux de croissance de 3,7% contre 3,8% en 2017. Cette évolution est imputable au ralentissement inattendu de l'activité économique dans certains grands pays avancés, aux effets négatifs des mesures commerciales appliquées entre avril et mi-septembre 2018 par les Etats-Unis, au durcissement des conditions financières, aux tensions géopolitiques et à l'augmentation des factures d'importation de pétrole pour certains grands pays émergents et pays en développement. En perspective, le taux de croissance économique s'établirait à 3,5% en 2019.

L'inflation globale devrait augmenter aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement, principalement du fait des hausses des prix des produits de base. En effet, elle devrait monter à 2,0% en 2018 contre 1,7% en 2017 dans les pays avancés et à 4,9% en 2018 contre 4,3% en 2017 dans les pays émergents et les pays en développement. En 2019, l'inflation globale devrait se situer à 1,7% dans les pays avancés et à 5,1% dans les pays émergents et les pays en développement.

**Au niveau sous régional notamment dans la zone UEMOA**, l'activité économique est demeurée vigoureuse au troisième trimestre 2018, avec un taux de croissance de 6,7% contre 6,5% au trimestre précédent. La demande intérieure reste le principal moteur de la croissance dans l'Union. Sur l'ensemble de l'année 2018, la croissance économique est attendue à 6,6% comme en 2017. S'agissant de l'inflation, elle s'est située à 0,9%, après 0,7% un trimestre plus tôt, en liaison essentiellement avec la hausse des prix des denrées alimentaires. A l'horizon de vingt-quatre mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,4%, en ligne avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la BCEAO.

**Au plan national**, la croissance économique enregistre de bonnes performances en dépit d'une situation sécuritaire et d'un climat social difficiles. Le taux de croissance de l'économie ressortirait à 6,6% en 2018 contre 6,3% en 2017 et 5,9% en 2016. Pour 2019, il est projeté à 6,4%. Cette performance est la résultante d'une bonne orientation des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Pour l'année 2018, le PIB réel a augmenté de 3,7% au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre qui a lui connu un recul de 1,0% par rapport à son niveau du premier trimestre de l'année. Cette hausse de l'activité économique au cours du troisième trimestre 2018 résulte d'une bonne tenue de l'activité dans les secteurs primaire (+2,7%), secondaire (+1,0%) et tertiaire (+4,3%). Toutefois, impulsé par la bonne campagne agricole, le taux de croissance économique du troisième trimestre reste fortement élevé en comparaison annuelle (+9,5%).

Pour ce qui est du taux d'inflation annuel moyen, il a connu une augmentation en 2018 pour se situer à 2 % contre 0,4 % en 2017 et -0,2% en 2016, cette hausse étant principalement due à l'augmentation des prix des boissons alcoolisées, du logement et des hydrocarbures. Le taux d'inflation resterait néanmoins dans la limite de la norme communautaire de l'UEMOA ( $\leq 3\%$ ). Selon les projections, l'inflation devrait rester stable pour les deux prochaines années.

En ce qui concerne les finances publiques, le ratio de la dette au PIB était estimé à 41,2% en 2018 (contre 38,1% en 2017), tandis que le déficit budgétaire (5% en 2018 contre 7,7% en 2017) devrait continuer à diminuer en 2019 pour se rapprocher du critère de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) qui fixe un maximum de 3%.

En somme, ces perspectives économiques montrent que le Burkina Faso devra exploiter les opportunités liées à sa situation géographique et à l'émergence de nouvelles formes de coopération pour renforcer la mobilisation des ressources internes.

### **I.3. Le cadre juridique, institutionnel et organisationnel de la coopération au développement**

Cette partie traite du cadre réglementaire et législatif, du cadre institutionnel ainsi que du rôle et des capacités des structures intervenant dans la coopération au développement.

#### ***I.3.1. Le cadre législatif et réglementaire***

La coopération au développement est régie par des textes législatifs et réglementaires. Il s'agit principalement :

- de la Constitution du Burkina Faso qui, à son préambule, consacre la promotion de la coopération internationale ;
- des lois de finances ;
- de la loi n°64-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association au Burkina Faso ;
- de la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales, ensemble ses modificatifs ;
- des cinq (05) décrets portant réglementation générale des projets et programmes de développement ;
- des lois et décrets de ratification ;
- du décret 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- du décret n°2008-448/PRES/PM/MEF du 15 juillet 2008 portant adoption de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique ;

- du décret n°2016-879/PRES/PM/MATDSI/MINEFID/MAECBE du 14 septembre 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la commission nationale de la coopération décentralisée (CONACOD).

Plusieurs arrêtés et circulaires viennent compléter ces textes juridiques.

Ces différents textes définissent le rôle des acteurs, les modalités de l'intervention de l'Etat et la répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement.

### ***1.3.2. Le cadre institutionnel et son évolution***

Le cadre institutionnel de gestion de la coopération au développement est organisé autour des acteurs clés que sont la Présidence du Faso, le Premier Ministère, le ministère en charge des affaires étrangères, le ministère en charge de l'économie et des finances et les autres départements ministériels.

Suivant les périodes, le dispositif institutionnel a été marqué soit par une dispersion de la fonction de mobilisation des ressources extérieures au sein des différents départements ministériels, soit par une centralisation de cette fonction au sein d'un seul département avec quelques variantes.

En effet, du début des indépendances jusqu'à la fin des années 80, la fonction de mobilisation était répartie entre les différents ministères occasionnant des difficultés de planification et de coordination des actions de développement ainsi qu'une faible maîtrise des flux d'aides.

A partir de 1988, pour apporter des solutions à ces difficultés, la fonction de mobilisation a été centralisée au sein d'une seule structure en l'occurrence la Direction générale de la coopération (DGCOOP) rattachée au ministère en charge de la planification qui par la suite a été fusionné avec le ministère en charge des finances. La création de cette direction a fortement atténué la pratique des ministères techniques qui négociaient individuellement les financements de leurs projets de développement, et cela de manière non coordonnée. Cette organisation a eu des avantages qui sont entre autres :

- le rôle d'ordonnateur unique des ressources extérieures dévolu au ministère en charge des finances, représentant officiel de l'Etat dans les négociations de financement ;
- une meilleure programmation de l'utilisation des ressources affectées au Burkina Faso ;
- l'augmentation de la capacité de décaissement de l'aide extérieure ;
- un meilleur suivi de l'aide reçue.

A partir de 2010, le ministère en charge de l'économie et des finances, toujours dans le souci d'améliorer l'efficacité de ses actions, a entrepris des réformes avec pour principe directeur « une structure, une fonction principale ». Cette réforme a abouti en avril 2011 à un transfert de certaines sous-fonctions de la mobilisation des ressources à d'autres structures du ministère. Il s'agit principalement :

- de la sous-fonction de décaissement rattachée désormais à la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) ;
- de la sous-fonction du suivi de la réglementation des projets et programmes de développement rattachée à la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) ;
- de la sous-fonction de revues de portefeuilles de projets et programmes avec la Banque mondiale rattachée à la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP).

Aujourd'hui, il est important de signaler que ce nouveau dispositif interne de gestion des financements extérieurs dans le cadre de la coopération au développement rencontre d'énormes difficultés qui impactent négativement sur la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

En effet, l'émiettement des fonctions aggravé par la mauvaise interprétation des textes régissant les attributions des différentes structures impliquées (DGCOOP, DGEP, DGTCP, DGB, DGAIE, DGCMEF) dans le processus de gestion de ces financements extérieurs alourdit les procédures de passation des marchés et retarde la mise en œuvre de ces projets et programmes de développement ; en témoigne la baisse des taux de décaissement annuels. Sur la période 2011-2016, le taux moyen de décaissement des appuis projets a été de 65% comparativement à celui de la période 2007-2010 qui était de 68%.

Si cette situation n'est pas corrigée rapidement, il est à craindre qu'elle va engendrer des conséquences telles que le paiement de nombreuses commissions d'engagement, la dégradation de la note du portefeuille, les pertes de change et surtout la baisse des allocations octroyées par les PTF au pays.

### ***1.3.3. Le cadre organisationnel et la capacité des acteurs***

Dans la gestion de la coopération au Burkina Faso, des stratégies de coopération encadrent la coopération entre le Burkina Faso et le Partenaire bilatérale ou multilatérale ; Ces documents qui sont discutés, négociés et adoptés pour une période donnée (entre trois et sept ans) servent de référence pour la programmation des projets et programmes sur la base des secteurs identifiés et d'une allocation de ressources.

Dès lors plusieurs acteurs interagissent.

Le processus débute par l'expression des besoins des ministères sectoriels qui formulent les projets et programmes qui sont transmis à la DGEP pour avis de conformité. Une fois l'avis de conformité reçu, le projet ou programme est soumis à la DGCOOP pour la recherche de financement. Cette recherche est faite sur la base des stratégies de coopération existantes et des disponibilités de ressources qui ont été allouées. Il convient donc de signaler qu'une requête pour être transmise à un partenaire doit être en cohérence avec les secteurs pré identifiés.

A la réception du projet par le ou les partenaire(s) identifié(s) et après étude, une notification est faite au Gouvernement pour l'acceptation ou non dudit projet.

Au cas où la requête est acceptée par le partenaire, commence la préparation du projet sur la base des études réalisées et avec la contribution des parties prenantes (ministères sectoriels impliqués, PTF et autres acteurs concernés sous le leadership du MINEFID (DGCOOP) qui aboutit au document du projet. Le Ministère sectoriel doit alors requérir l'autorisation du Comité national de la dette publique (CNDP) si le projet doit être financé par un prêt. S'en suit la négociation avec le PTF par une délégation conduite par la DGCOOP. Le projet est alors exécuté après sa mise en vigueur et suivi par les ministères sectoriels appuyés par la DGTCP qui intervient à travers les appels de fonds auprès des partenaires (cf. annexe 5).

Les collectivités territoriales, le secteur privé et les Organisations de la société civile (OSC) en collaboration avec les ministères interviennent dans la mise en œuvre et le suivi de l'exécution des projets et programmes de développement.

Par conséquent, cette section met en relief les principaux acteurs avec un accent particulier sur leurs capacités en termes de forces et de faiblesses.

## ❖ **La Présidence du Faso**

Selon les dispositions de la Constitution, le Président du Faso, qui détient la prérogative de l'initiative de la coopération, est au premier rang des institutions nationales en charge de la coopération au développement. Il est le principal concepteur de la politique étrangère conformément à la Constitution.

## ❖ **Le Premier ministre**

Le Premier ministre, en sa qualité de Chef de gouvernement, dirige et coordonne l'action du gouvernement dans la mise en œuvre de la politique de coopération selon les grandes orientations définies par le Président du Faso. Il contribue également à la conception et à la mise en œuvre de la politique de coopération au développement.

La principale force qui se dégage au niveau du premier ministre est l'organisation en départements couvrant les domaines stratégiques de développement.

La principale faiblesse proviendrait de l'insuffisante coordination de l'action gouvernementale dans la gestion de la coopération. La conséquence est que certains ministères entreprennent parfois des actions qui ne relèvent pas de leurs prérogatives mettant à rude épreuve la cohésion de l'action gouvernementale.

## ❖ **Les ministères en charge de la diplomatie burkinabè**

### - **Le Ministère des affaires Etrangères et de la Coopération**

Le ministère des affaires Etrangères et de la Coopération, à travers les directions générales de la coopération bilatérale et multilatérale, la direction générale des affaires juridiques et consulaires, le secrétariat permanent de la Commission nationale pour la francophonie (SP/CNF), la Direction de la promotion de l'expertise nationale, les Missions Diplomatiques et Postes Consulaires, a pour rôle la coordination, la négociation, la signature et le suivi de la mise en œuvre des accords-cadres de coopération internationale.

Sur le plan des ressources humaines, ces directions générales sont composées de personnels spécialisés occupant des emplois spécifiques et de personnel d'autres corps. Toutefois, le personnel est insuffisant au regard de la spécificité de la mission de ce ministère ; ce qui a conduit le Burkina Faso à développer un important réseau de consulats honoraires.

### - **Le Ministère de l'intégration africaine et des burkinabè de l'extérieur**

Né de la scission du Ministère des Affaires Etrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur en janvier 2018, le Ministère de l'intégration africaine et des burkinabè de l'extérieur (MIABE), à travers la Direction Générale des burkinabè de l'extérieur est chargé de gérer en relation avec les autres département ministériels concernés, toutes les questions relatives à la protection et à la valorisation des burkinabè de l'extérieur et de leur implication dans les actions de développement national.

A cet effet, le ministère a institué le forum national de la diaspora dont la première édition s'est tenue du 11 au 13 juillet 2018. Ce forum est une tribune de réflexion sur la problématique de l'implication de la diaspora burkinabè dans l'œuvre de construction nationale. Il s'agit concrètement de trouver des mécanismes à même de permettre une mobilisation efficace des ressources de la diaspora pour la mise en œuvre des projets de développement.

## ❖ **Le ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation**

Le ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation, à travers la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT), élabore, met en œuvre et fait le suivi-évaluation de la politique de coopération décentralisée ainsi que le suivi-évaluation de l'impact de la coopération intercommunale dans la promotion du développement local. Ces missions sont assurées par la Direction de la coopération décentralisée (DCOD).

Sur le plan des ressources humaines, le personnel de la DCOD est composé d'agents de divers profils. Cependant, ce personnel n'a pas reçu de formation spécifique sur la coopération décentralisée d'où la nécessité de renforcer ses capacités en la matière.

#### ❖ **Le ministère en charge de l'économie, des finances et du développement**

Le ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) est le principal interlocuteur des partenaires au développement. A ce titre, il assure la coordination et le suivi de la coopération économique, technique et financière avec les organismes de financement bilatéraux et multilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales.

Trois (03) de ses directions générales interviennent principalement dans la gestion de la coopération au développement. Il s'agit de la Direction générale de la coopération (DGCOOP), de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) et de la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP).

Sur le plan des ressources humaines, l'ensemble du personnel de ces directions est doté de kits minima en vue de faciliter l'exécution de leurs tâches. Cependant, le personnel est jugé insuffisant en nombre et en compétence d'analyse au regard des attributions des différentes directions générales.

Sur le plan matériel, la DGCOOP et la DGTCP disposent d'un immeuble doté de salles de conférence et de réunion. Cependant, les locaux qui abritent la DGEP sont insuffisants en termes de bureaux et les directions centrales ne sont pas regroupées en un seul lieu. Les moyens logistiques de toutes ces directions demeurent insuffisants et vétustes. Elles bénéficient néanmoins de l'accompagnement de certains partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités.

#### ❖ **Les autres ministères**

Les autres ministères intervenant dans la coopération au développement assurent la tutelle technique des projets et programmes de développement. A ce titre, ils sont chargés de la mise en œuvre des actions à travers des unités de projet ou organes d'exécution. Au sein de ces ministères, les Directions générales des études et des statistiques sectorielles (DGESS) assurent la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement.

Sur le plan organisationnel, les DGESS rencontrent des difficultés dans la collecte, le traitement et la diffusion des données sur les projets et programmes financés sur ressources extérieures. Cela s'explique en partie par l'inexistence d'un système d'information formalisé dans les différents départements ministériels découlant de la faiblesse voir l'absence d'un système national de suivi et d'évaluation.

En matière de ressources humaines, le personnel affecté dans les DGESS pour la gestion de la coopération est en nombre insuffisant avec des profils souvent inadaptés pour mener à bien ladite mission. Pour pallier cette insuffisance, l'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités des cadres en planification, en formulation, en suivi-évaluation, en analyse prospective et en gestion des projets et programmes de développement.

### ❖ Les collectivités territoriales

Au Burkina Faso, les collectivités territoriales sont les régions et les communes et fonctionnent sous une double tutelle. La tutelle technique est assurée par le ministère en charge de l'administration territoriale et de la décentralisation et celle financière par le ministère en charge des finances. La loi portant Code général des collectivités territoriales leur confère, dans le cadre de leurs compétences propres, la possibilité d'entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités territoriales de pays étrangers ou organismes internationaux publics ou privés œuvrant dans le domaine du développement.

En matière de coopération au développement, les principales forces des collectivités territoriales et les opportunités qui s'offrent à elles sont :

- l'existence de référentiels de développement : les communes et les régions du Burkina Faso sont dotées de plans de développement élaborés suivant une démarche participative ;
- l'existence de structures faitières : les communes et les régions sont organisées en associations à savoir l'association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'association des régions du Burkina Faso (ARBF). Cela permet de mutualiser leurs moyens d'actions dans divers domaines ;
- l'existence de partenariat : l'AMBF et l'ARBF sont en partenariat avec des associations sœurs du reste du monde. Ces partenariats offrent des opportunités de développement de la coopération décentralisée ;
- la mise en place d'une Commission nationale de la coopération décentralisée (CONACOD) qui fait la promotion et le suivi des relations de jumelage et de partenariat, le suivi et l'évaluation des projets et investissements de la coopération décentralisée et la promotion de l'inter-territorialité.

La principale difficulté à laquelle sont confrontées les collectivités territoriales est l'insuffisance de ressources humaines qualifiées et de ressources financières.

### ❖ Les structures de contrôle

Dans le processus de coopération au développement, il existe également des structures de contrôle chargées d'assurer la légitimité, la conformité et la régularité des actes d'engagement. Il s'agit entre autres :

- du Parlement qui donne l'autorisation de ratification des accords internationaux ;
- de la Cour des comptes qui est chargée du contrôle des finances publiques. A ce titre, elle peut intervenir dans le contrôle de tout projet et programme de développement financé partiellement ou totalement par des ressources publiques ;
- du Conseil constitutionnel qui est chargé de statuer sur la constitutionnalité des lois, des ordonnances ainsi que la conformité des traités et accords internationaux avec la Constitution;
- de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC) qui mène des investigations sur les pratiques de délinquance économique et de corruption au sein de l'administration concernant les personnes physiques et les personnes morales de droit privé ;

- de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) qui est chargée de la régulation des marchés publics et des délégations de service public dont elle assure le suivi et l'évaluation ;
- de l'Inspection générale des finances (IGF) qui assure le contrôle de l'ensemble des services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales, des établissements publics et plus généralement de tout organisme bénéficiant de l'aide financière de l'Etat ;
- des inspections techniques des services des ministères sectoriels qui contrôlent l'application des textes législatifs et réglementaires, des instructions administratives, l'étude des réclamations des administrés et usagers des services, les investigations relatives à la gestion administrative et financière. Ces inspections sont créées au sein de chaque ministère conformément au décret portant organisation type des départements ministériels et peuvent intervenir à titre préventif ou à titre répressif.

La plupart de ces institutions ont des effectifs en personnel réduits et des moyens de fonctionnement limités au regard de l'étendue de leur mission.

#### ❖ **Les organisations de la société civile**

Les organisations de la société civile (OSC) à travers les ONG et/ou Associations de développement participent à la mobilisation des ressources extérieures pour la mise en œuvre des actions de développement. Leur proximité avec les populations leur offre des atouts majeurs en termes de connaissance des réalités locales et de réponses appropriées à apporter aux préoccupations des populations à la base.

Par ailleurs, elles participent en tant qu'acteurs à la promotion de la transparence et à la reddition des comptes.

Les faiblesses qui limitent la portée des interventions des OSC sont entre autres :

- l'insuffisance des ressources financières,
- l'échelle d'intervention souvent très limitée,
- l'insuffisance dans la coordination de leurs interventions.

#### ❖ **Le secteur privé**

Outre l'exécution des marchés publics, le secteur privé est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des ressources pour le financement du développement dans le cadre du partenariat public-privé. Actuellement, le dispositif réglementaire du partenariat public-privé (PPP) est en cours de mise en place et un premier programme PPP a été adopté en 2014 et est mis à jour annuellement.

Le secteur privé dispose d'importants atouts notamment :

- l'existence d'une bonne organisation à travers la création de diverses chambres de métier (commerce ; industrie ; artisanat ; agriculture ; mine ; etc...) ;
- l'existence de banques et établissements financiers qui mobilisent les ressources et accordent le crédit aux entreprises et aux particuliers. A côté d'eux, plusieurs Systèmes financiers décentralisés (SFD) offrent leurs services;
- l'existence d'un cadre de concertation Gouvernement/secteur privé.

Les difficultés qui limitent leurs actions sont entre autres :

- la faible capacité à faire face à la concurrence internationale ;
- la dominance du secteur informel ;
- l'insuffisance de garanties pour mobiliser les ressources financières.

#### ❖ **Les Partenaires techniques et financiers**

Les partenaires techniques et financiers sont composés essentiellement de partenaires bilatéraux, multilatéraux et des ONG (cf. annexe 4) qui appuient le secteur public, le secteur privé et les OSC à travers la mise à disposition de ressources financières, matérielles et techniques. Ils interviennent également dans la sécurisation des fonds et le suivi des actions du Gouvernement.

Pour faciliter leurs actions, plusieurs partenaires ont ouvert des représentations au Burkina Faso et font recours à l'expertise nationale ayant une bonne connaissance des réalités locales. Ces partenaires sont organisés au sein de structures de coordination comme le Système des Nations Unies (SNU), le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires (CGAB), la Troïka de PTF et le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG). Cependant, la plupart ne dispose pas de pouvoir de décision dans certains domaines. On note également que certains partenaires ne disposent pas de représentations locales.

La principale difficulté demeure leur faible respect des engagements internationaux sur l'efficacité de la coopération au développement.

#### **I.4. Les politiques et stratégies en matière de coopération au développement**

Dans le but de relever les défis de développement et d'assurer un partenariat au développement efficace fondé sur un dialogue régulier et ouvert sur les priorités nationales, le Gouvernement a défini et mis en œuvre des stratégies et politiques<sup>3</sup> en vue de permettre une meilleure coopération au développement.

Toutefois, le Burkina Faso ne dispose pas de document fédérateur qui définit les orientations stratégiques du Gouvernement en matière de coopération au développement. Cependant, des documents de cadrage et de plans d'actions tels que le Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide (PANEA) et le Plan d'actions national pour l'efficacité de la coopération au développement (PANED) ont été élaborés pour prendre en compte les conclusions des engagements pris au niveau international en matière de coopération au développement. Il s'agit des engagements issus de la Déclaration de Paris et de l'Accord de Partenariat de Busan dont les principes sont l'appropriation nationale, l'orientation vers les résultats, la transparence et la redevabilité mutuelle.

La mise en œuvre de ces plans d'actions a permis d'enregistrer des acquis ;

#### ❖ **En matière d'appropriation, d'orientation vers les résultats, de transparence, de responsabilité mutuelle, d'alignement et d'harmonisation**

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2010-2015 et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 ont été élaborés de façon participative et utilisés comme outil de dialogue sur les politiques publiques avec les différentes composantes de la société burkinabè et les PTF. Au total, quatorze (14) politiques sectorielles en cohérence avec le PNDES ont été élaborées.

---

<sup>3</sup> Référentiels nationaux de développement (ENP, CSLP, SCADD, PNDES) et politiques / stratégies sectorielles.

En termes d'acquis, le Burkina Faso s'est doté d'une matrice de performance pour le suivi de la mise en œuvre de la SCADD en 2010 et du PNDES en 2016. Ces matrices ont été utilisées comme outil de mobilisation des ressources extérieures. Par ailleurs, le Burkina Faso s'est engagé à renforcer son système statistique à travers l'érection des Directions des études et de la planification en Direction générale des études et des statistiques sectorielles, l'ouverture de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA) aux autres acteurs, la publication régulière du rapport sur la coopération au développement, la publication des rapports pays de suivi des indicateurs de Busan et la publication périodique des informations relatives à l'aide sur les sites Web du ministère de l'économie et de la DGCOOP et du bulletin statistique de la dette publique.

Des efforts ont été déployés afin d'arrimer le processus budgétaire avec celui de la SCADD 2010-2015 et celui du PNDES 2016-2020. Ainsi, l'adoption des lois de finances se fait désormais sur la base du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)<sup>4</sup> conformément aux priorités du référentiel national de développement. Des progrès ont également été enregistrés dans l'amélioration de l'efficacité de la gestion budgétaire notamment : la réduction des délais de traitement de la dépense, l'accroissement du volume des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres, le respect des délais de production des rapports budgétaires périodiques et des états financiers annuels ainsi que la loi de règlement.

En outre, le Burkina Faso s'est résolument engagé depuis 2010 dans le processus de mise en œuvre de l'approche budget programme.

#### ❖ **En matière de renforcement et d'ouverture du partenariat**

Il convient de noter les acquis suivants :

- la consolidation des relations avec les OSC à travers leur implication dans le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques ;
- la relecture des textes portant sur les conventions d'établissement des ONG/AD et ceux concernant la liberté d'association ;
- la promotion du partenariat public-privé à travers le renforcement du dispositif institutionnel dédié au PPP, l'adoption d'un programme de projets PPP et la signature de six projets pilotes PPP.

Malgré les efforts déployés pour améliorer l'efficacité de la coopération au développement, des insuffisances demeurent. Il s'agit entre autres de :

- la non réalisation de la division du travail et de la complémentarité entre les PTF ;
- la faiblesse des capacités opérationnelles des structures (centrales, déconcentrées et décentralisées) à élaborer, à mettre en œuvre et à assurer le suivi évaluation des politiques publiques ;
- la non inscription d'une partie de l'aide dans le processus de programmation (Budget de l'Etat) ;
- la multiplicité des structures parallèles de mise en œuvre des projets et programmes ;
- le faible niveau de coordination des missions des sièges des partenaires ;
- la faible capacité d'absorption de l'APD.

#### ❖ **En matière de contribution de la coopération au développement à l'atteinte des OMD**

---

<sup>4</sup> Avant 2016, l'adoption des lois de finance se faisait sur la base des plafonds du Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) global

Pour garantir l'atteinte des OMD, le Burkina Faso s'est particulièrement investi à travers ses stratégies de développement notamment le CSLP et la SCADD.

Avec l'appui de ses partenaires au développement, le Burkina Faso a enregistré des progrès notables dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH/SIDA. Les efforts sont aussi observés en matière de gouvernance et de renforcement des capacités de production. Toutefois, en matière d'incidence de la pauvreté, de la mortalité infanto-juvénile, de la scolarisation des enfants et de l'assainissement, de grands retards sont constatés.

Ces déficits constituent des défis qui ont été pris en compte dans le PNDES pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) au niveau national<sup>5</sup>. Pour un coût global de 15 395,4 milliards de F CFA, l'effort national est de 63,8% et le besoin de financement de 36,2%.

## I.5. La dynamique de la coopération

Dans ses relations avec les partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso est parvenu à développer différents types et formes de coopération à savoir la coopération bilatérale, la coopération multilatérale, la coopération décentralisée, la coopération Sud-Sud et triangulaire et le Partenariat public-privé.

Les coopérations bilatérale et multilatérale, principalement financières, ont toujours été les formes de coopération les plus utilisées au Burkina Faso dans l'appui au processus de développement. Avec l'adoption de l'Accord de partenariat de Busan en 2011, les autres formes de coopération ont été développées.

### I.5.1. L'analyse des ressources de l'APD

Les financements extérieurs dont le Burkina Faso a bénéficié depuis la Déclaration du millénaire sont allés croissant. Le graphique suivant présente l'évolution de l'APD sur la période 2000-2018.

**Graphique 1: Evolution de l'APD de 2000 à 2018**



Source : DGCOOP, PGA 2019.

<sup>5</sup> Rapport provisoire de l'évaluation de la mise en œuvre des OMD au Burkina Faso de 2000 à 2014, juillet 2015

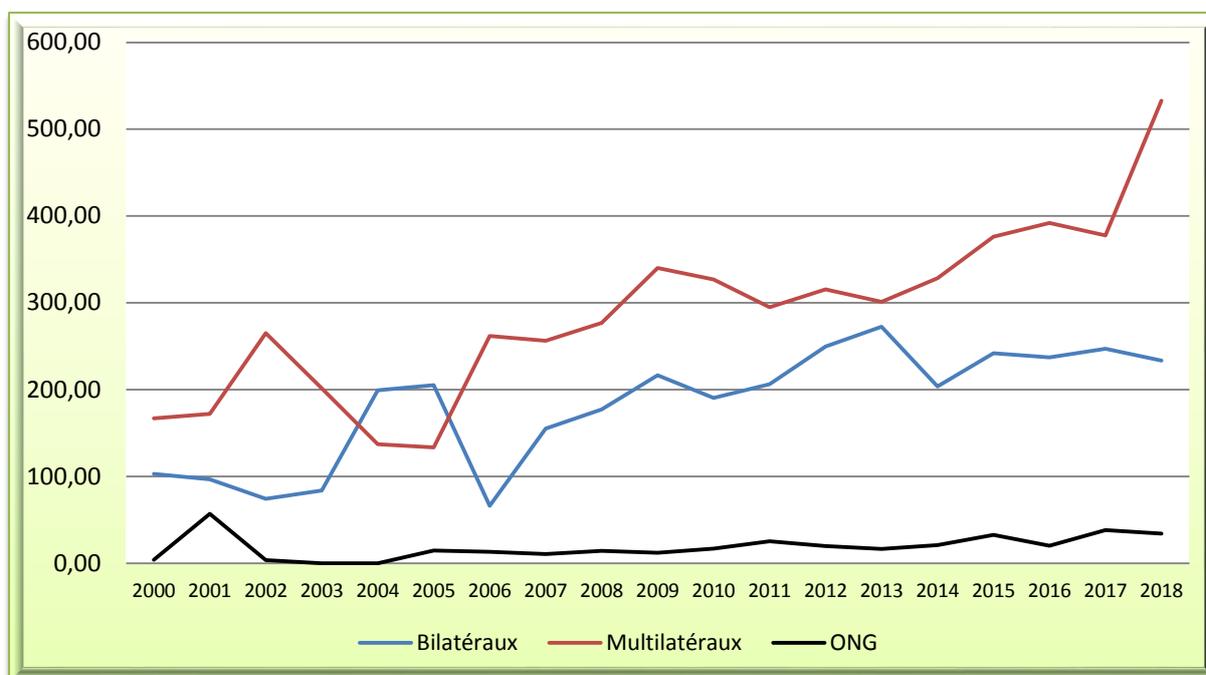
L'APD est passée de 270 milliards de F CFA en 2000 à 801 milliards de F CFA en 2018, avec un taux moyen d'accroissement estimé à 6,73% par an. Ce niveau de mobilisation de la communauté des partenaires au développement matérialise leur confiance aux institutions et politiques de développement du Burkina Faso et leur intérêt à appuyer le pays dans la mise en œuvre de son programme de développement.

En termes de prévisions, le système de suivi de la coopération ne permet pas de capitaliser à court terme les ressources extérieures à mobiliser. En effet, au-delà des conventions, les ressources des autres formes de coopération sont difficiles à capitaliser.

#### ***1.5.1.1. L'évolution des ressources de la coopération par partenaires (Bilatéraux, multilatéraux, ONG)***

L'aide publique au développement du Burkina Faso provient des partenaires bilatéraux (23 non compris les agences d'exécution), multilatéraux (20) et des Organisations non gouvernementales (30)<sup>6</sup>. Le graphique suivant montre l'évolution de l'APD par source de financement.

**Graphique 2: Evolution de l'aide par source de financement sur la période 2000-2018**



Source : DGCOOP, PGA 2019.

Sur la période 2000-2018, l'aide multilatérale prédomine les deux autres sources d'APD et plus singulièrement la contribution des ONG qui représente une faible proportion de l'aide. En moyenne, l'aide multilatérale, bilatérale et la contribution des ONG ont représenté respectivement 53,68%, 35,17% et 3,32% de l'APD totale.

La prédominance de l'aide multilatérale s'explique par le fait que c'est l'une des formes d'aide qui offre des conditionnalités souples et adaptées au regard des objectifs de développement assignés aux institutions multilatérales.

<sup>6</sup> RCD 2018, DGCOOP

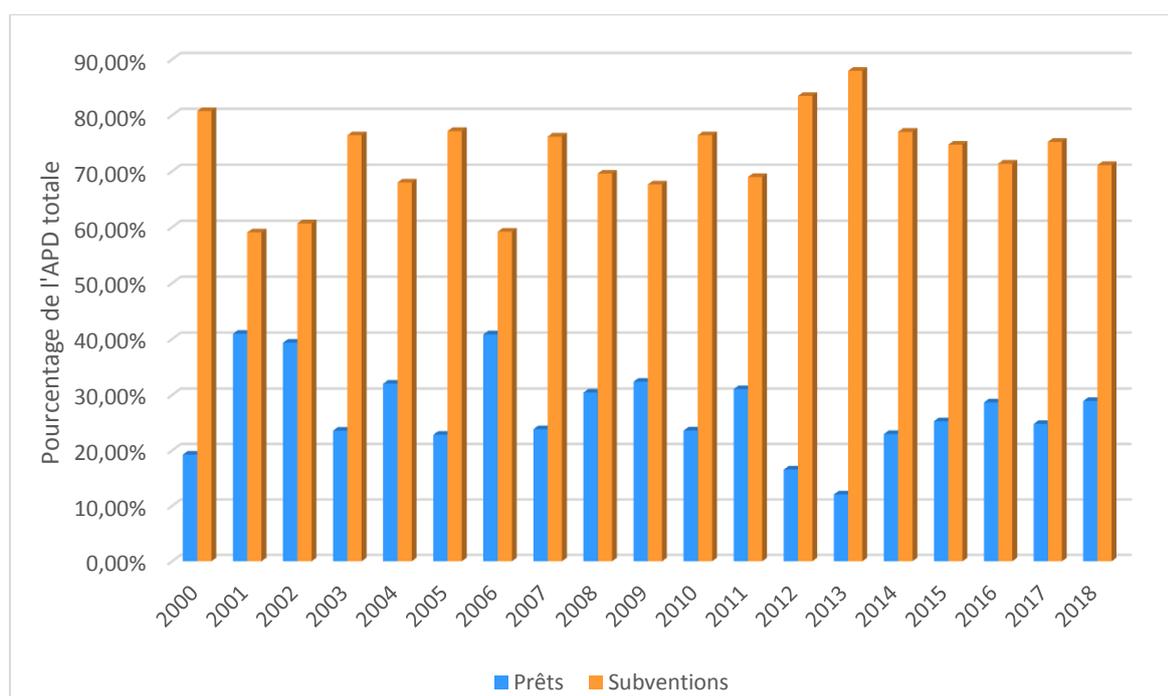
Par contre, la coopération bilatérale est beaucoup plus axée sur l'aide liée et ne s'aligne pas toujours sur les objectifs du pays.

Quant aux ONG, la plus grande part de leur contribution est déjà comptabilisée dans l'aide multilatérale et bilatérale parce qu'elles ont recours aux mêmes bailleurs traditionnels que l'Etat. Aussi, les contributions des ONG qui sont capitalisées dans le présent rapport proviennent de celles ayant la capacité de mobiliser leurs propres ressources.

### ***1.5.1.2. L'évolution de l'APD par type de financement***

Les dons constituent la part prépondérante des flux financiers dont bénéficie le Burkina Faso. Le graphique ci-dessous donne l'évolution de la proportion des dons et des prêts.

**Graphique 3: Evolution de la proportion des dons et prêts dans l'APD entre 2000 et 2018**



Source : DGCOOP, PGA 2019

Sur le total d'aide reçue, les dons ont représenté 80,75% en 2000 et 71,08% en 2018. La part moyenne s'élève à 72,62% sur la période sous revue. On note que l'Union européenne, la Banque Mondiale et une bonne partie des bilatéraux sont les principaux pourvoyeurs de dons.

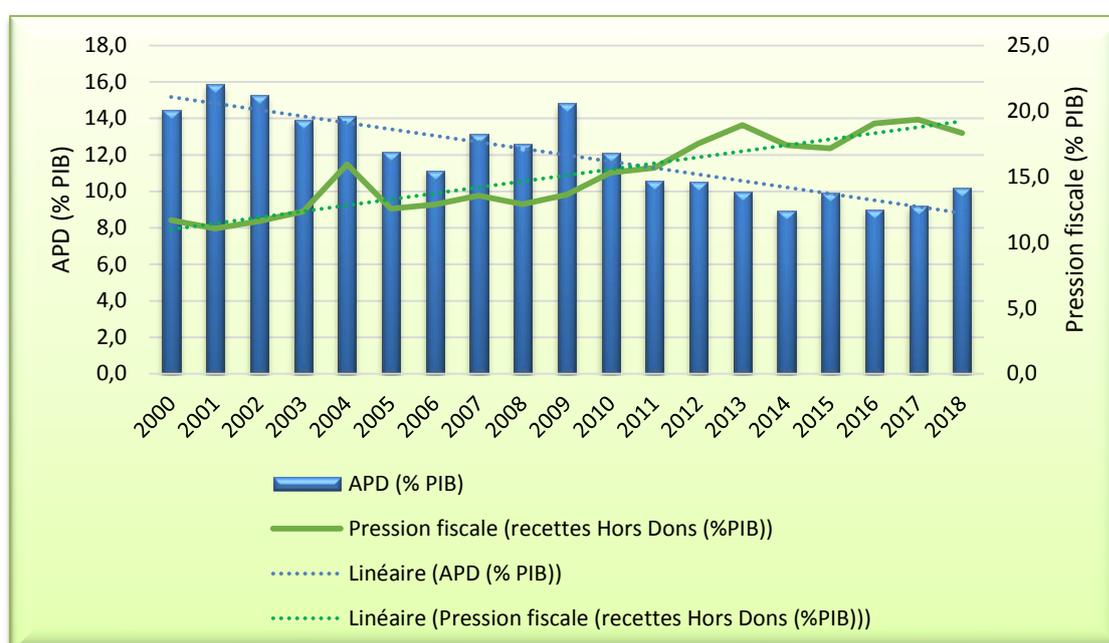
Les prêts représentent environ 27,38% de l'aide totale sur la période et sont généralement obtenus à des taux concessionnels. Le Burkina Faso privilégie la dette concessionnelle dans le souci de maintenir la soutenabilité de sa dette. A cet effet, il a été mis en place un Comité National de la Dette Publique chargé de formuler et suivre la politique d'endettement du pays. La plupart des multilatéraux sont les pourvoyeurs de prêts. Il s'agit notamment de la Banque mondiale, du Fonds africain de développement, de la Banque islamique de développement et de quelques bilatéraux tels que les fonds arabes, la France, la Chine Taiwan et l'Inde.

Au regard des contraintes actuelles de développement du pays, il serait souhaitable de s'orienter vers une nouvelle approche de l'endettement en mobilisant davantage des prêts tout en maîtrisant les risques inhérents.

### 1.5.1.3. L'APD comme un appoint aux ressources propres

Dans la logique de la coopération au développement, les ressources extérieures viennent en complément des ressources intérieures pour accompagner le processus de développement des pays partenaires. Le graphique ci-dessous présente l'évolution comparée de l'APD et de la pression fiscale rapportée au PIB.

**Graphique 4: Evolution comparée APD (%PIB) et Pression fiscale (%PIB)**



Source : DGCOOP, PGA 2019

Sur la période 2000-2018, le taux de pression fiscale a une tendance haussière traduisant l'effort du pays en matière de mobilisation de ses ressources propres. Cet effort est d'autant plus salubre que sur la même période, l'APD en pourcentage du PIB connaît une tendance à la baisse. En effet, le taux de pression fiscale moyen est de 15,12% tandis que l'APD représente en moyenne 11,99% du PIB.

Depuis 2004, les ressources globales de l'Etat sont dominées par les recettes intérieures car le taux de pression fiscale reste supérieur à la proportion de l'APD dans le PIB. Cette prédominance s'est accrue à partir de 2010 où la moyenne du taux de pression fiscale se situait à 17,64% contre 9% pour la proportion de l'APD dans le PIB.

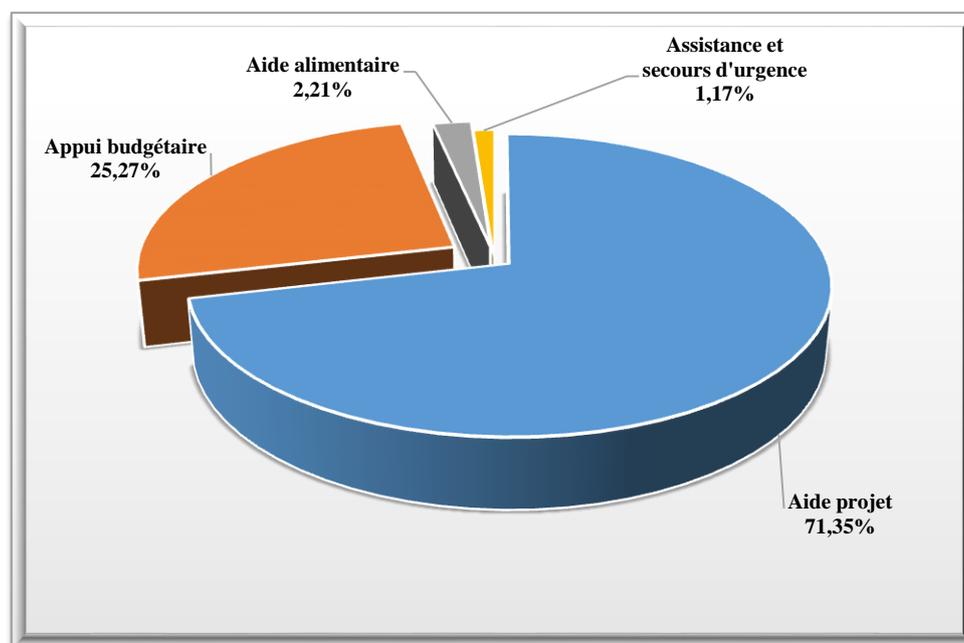
La dépendance du Burkina Faso vis-à-vis de l'APD a diminué de 4,2 points de pourcentage, passant de 14,4% en 2000 à 10,2% en 2018. Parallèlement, la pression fiscale a connu un accroissement, passant de 11,7% en 2000 à 18,3% en 2018, soit un gain de 6,6 points de pourcentage.

Cette dynamique croissante de la mobilisation des ressources propres entrainerait une baisse de la dépendance du pays vis-à-vis de l'APD en témoigne le taux d'accroissement annuel moyen de l'APD sur le PIB négatif et traduirait à long terme un effet marginal de l'APD sur le PIB. Au regard de cette situation, l'APD constituerait un appoint pour les ressources globales de l'Etat.

### ***1.5.2. L'analyse de l'aide selon les modalités et instruments de financement***

L'essentiel de l'APD est orienté vers la mise en œuvre des projets et programmes et le soutien au budget de l'État. Sur la période 2000-2018, 71,39% de l'APD a été accordée sous forme d'aide projet et 25,29% sous forme d'appui budgétaire. L'aide projet intègre aussi bien l'assistance technique autonome que celle liée aux projets d'investissements. Elle se décompose également en aide projet sans fonds commun et en aide projet sous forme d'approche programme ou avec fonds commun. Le graphique qui suit donne plus de détails sur la répartition de l'aide.

**Graphique 5: Répartition de l'aide reçue entre 2000 et 2018 selon les modalités et instruments de délivrance**



Source : DGCOOP, PGA 2019

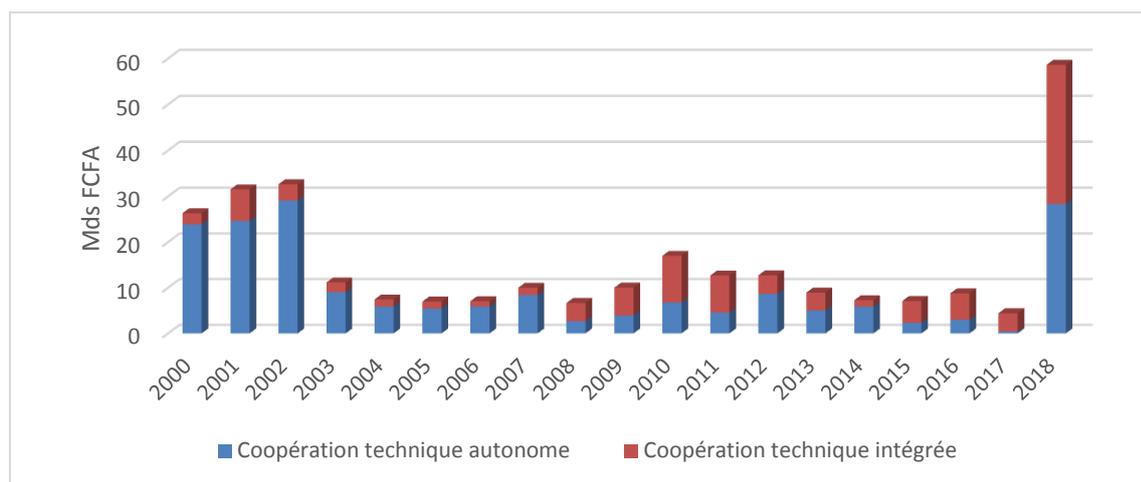
Sur la période 2006-2018, le taux de décaissement moyen des ressources extérieures inscrites dans le budget de l'Etat est estimé à 67,82% ; ce taux se révèle insuffisant. A l'analyse, il ressort que cette insuffisance est tirée par le taux moyen de décaissement des appuis projets qui se situe à 57,02% dénotant ainsi des difficultés dans la mise en œuvre des activités programmées sur financements extérieurs.

### ***1.5.3. L'analyse de la Coopération technique***

Au Burkina Faso, on recense en moyenne annuelle, 15,11 milliards de FCFA d'aide sous forme d'assistance technique toute nature confondue et couvrant la quasi-totalité des domaines de développement. Elle provient principalement des bilatéraux tels que l'Allemagne à travers la GIZ, la France, le Canada, le Danemark, le Japon et de quelques multilatéraux (Union européenne, UNICEF).

Le graphique suivant présente l'évolution des coopérations techniques autonome et intégrée sur les dix-neuf dernières années.

**Graphique 6 : Répartition en volume de la coopération technique entre 2000 et 2018**



Source : DGCOOP, PGA 2019.

Entre les périodes 2000-2007 et 2012-2014, la coopération technique autonome est plus importante que celle intégrée ; tandis qu'entre 2008-2011 et 2015-2018 la coopération technique intégrée est la plus importante.

L'analyse de la coopération technique fait ressortir l'importance de l'assistance technique (63,91% sur la période) dans le transfert des compétences. En s'établissant à 58,63 milliards FCFA en 2018 contre 4,40 milliards FCFA en 2017, le montant de la coopération technique a connu une hausse fulgurante, expliquée par l'arrivée du Danemark et de la Suède qui ont comptabilisé à eux seuls près de 80% de la coopération technique totale en 2018.

Toutefois, il est nécessaire d'affirmer le leadership national dans la gestion de la coopération technique en retrouvant le sens premier d'un travail d'ensemble pour définir des objectifs communs, s'entendre sur les moyens de mise en œuvre, coordonner les efforts, partager les responsabilités et s'entendre sur le futur. L'opérationnalisation de ce sens premier s'appuie sur la construction de nouvelles relations humaines basées sur la réciprocité et le partage de valeurs multiples et l'interactivité. Aussi faudra-t-il que cette assistance technique soit à la demande du gouvernement qui devrait privilégier désormais l'assistance technique de renforcement de capacité au détriment de celle dite de substitution.

#### ***1.5.4. L'analyse des autres formes de coopération***

Dans ses relations avec les partenaires techniques et financiers, le Burkina Faso est parvenu à développer d'autres formes de coopération à savoir la coopération décentralisée, la coopération sud-sud, la coopération triangulaire et le Partenariat public-privé.

**En matière de coopération décentralisée**, on dénombrait en mars 2019 trois cent soixante-neuf (369) relations de coopération décentralisée existant entre les collectivités territoriales du Burkina Faso et les acteurs du Nord, du Sud et au niveau national. Cent quatre-vingt-six (186) collectivités territoriales (soit 51,09%) sont engagées dans au moins une relation de coopération décentralisée<sup>7</sup>. Il ressort de l'analyse que 79,40% de la coopération entreprise par les collectivités territoriales burkinabè est réalisée avec les acteurs du Nord.

<sup>7</sup> DCOD, mars 2019.

**Dans le domaine de la coopération sud-sud**, le Burkina Faso entretient des relations de partenariat avec 44 pays dont 32 en Afrique, 4 en Amérique et 8 en Asie. Elle se traduit essentiellement par des traités d'amitié et des commissions mixtes de coopération. Ce qui a permis au pays de renforcer ses relations commerciales avec certains pays (Gabon, Côte d'Ivoire, Bénin...), de former ses étudiants (Sénégal, Maroc, Algérie et Cuba), de sécuriser ses frontières (Mali, Niger, Bénin).

Cette forme de coopération génère surtout un flux important de coopération technique. Cependant, les statistiques sur ces flux sont presque inexistantes, ne permettant pas alors une bonne analyse sur l'importance de la coopération sud-sud.

**La coopération triangulaire**, quant-à-elle, (i) facilite la communication et la constitution de réseaux avec les pays pivots<sup>8</sup>;et (ii) permet d'adjoindre l'aide technique et financière des apporteurs de coopération pour le développement à la coopération Sud-Sud.

Malgré les avantages qu'offre la coopération triangulaire, cette forme de coopération est peu développée au Burkina Faso.

Concernant **le Partenariat public-privé (PPP)**, en 2013 et en 2014, le Burkina Faso a adopté respectivement une loi portant régime juridique du partenariat public privé qui a posé les bases et principes du PPP au Burkina Faso et un Programme PPP en cohérence avec le référentiel national de développement et les politiques sectorielles.

En 2016, le programme a été mis à jour en cohérence avec le PNDES pour porter le nombre de projets à quatre-vingt-quatorze (94) pour un montant total estimé à 4 175 milliards de FCFA.

Pour accélérer le processus de passation des contrats PPP, une loi<sup>9</sup> a été adoptée en juillet 2017 pour permettre de soumettre trente-huit (38) projets du PNDES émanant des ministères chargés de la santé, de l'éducation, des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture y compris les ressources animales, de l'eau et de l'assainissement, de l'enseignement supérieur, des transports et de l'urbanisme et de l'économie numérique.

Depuis 2018, le gouvernement s'est engagé à réviser le cadre institutionnel du PPP afin de l'adapter aux exigences économiques du pays.

### **Les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la coopération au développement**

Le Burkina Faso est arrivé, depuis plusieurs années à mener tant bien que mal, la coopération au développement avec des résultats encourageants. L'analyse diagnostique de cette coopération au développement a fait ressortir des forces, faiblesses, opportunités et menaces (cf. annexe 3).

#### **❖ En termes de forces**

Le Burkina Faso dispose depuis 2005 d'une vision de développement à long terme contenue dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025. Pour l'atteinte de cette vision et dans la continuité des réformes engagées, le pays s'est doté de référentiels de développement qui définissent les grandes orientations du gouvernement en matière de développement et les priorités d'interventions de l'ensemble des acteurs.

---

<sup>8</sup> L'expression « pays pivot » désigne les pays apporteurs de coopération Sud-Sud.

<sup>9</sup> Loi n°042-2017/AN du 03 juillet 2017 portant allègement des procédures de contractualisation du programme des projets de Partenariat public-privé.

Depuis 2016, le PNDES est l'unique référentiel en matière de développement économique et social auquel est arrimé l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles.

Par ailleurs, malgré les multiples crises socio-économiques survenues depuis 2011, les grands équilibres macroéconomiques du Burkina Faso ont été maintenus grâce à la rigueur instituée en matière de gestion économique.

Dans le cadre de l'animation de cette coopération au développement, plusieurs cadres de concertations ont été mis en place dans le but de faciliter les échanges entre les différents acteurs pour plus d'efficacité et de résultats. Ainsi, des concertations permanentes sont tenues entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les OSC.

Au niveau institutionnel, le pays dispose d'un cadre juridique régissant la coopération décentralisée et le mécanisme de mobilisation des financements pour encadrer les interventions des acteurs concernés. Les efforts continus en matière de gestion des finances publiques et la mise en place des institutions et instruments de lutte contre la corruption ont permis aux PTF d'harmoniser et d'aligner leurs interventions sur les priorités nationales, avec des modalités d'aide comme les appuis budgétaires généraux et sectoriels. Aussi, des concertations permanentes avec le secteur privé et les OSC ont contribué à améliorer le climat des affaires et orienter leurs interventions vers les priorités du gouvernement.

Nonobstant ces forces, des insuffisances persistent depuis plusieurs années.

#### ❖ **Au titre des faiblesses :**

La principale faiblesse de la coopération au développement demeure l'absence d'un référentiel unique en matière de coopération, ce qui ne permet pas aux différents acteurs d'en avoir une vision claire.

La réorganisation du dispositif de gestion des financements extérieurs intervenue en avril 2011 ne permet plus à la DGCOOP de jouer pleinement son rôle de coordination. En effet, cette réforme a consacré le principe « *une fonction, une structure* ». De ce fait, la fonction de mobilisation des ressources extérieures se trouve partagée entre plusieurs structures entraînant une difficulté réelle dans l'accomplissement de cette mission. Cette situation engendre une diminution du niveau d'efficacité de la DGCOOP dans la fonction de coordination et de gestion des financements extérieurs et une déperdition de l'information.

Malgré les importantes ressources que les structures chargées de la gestion de la coopération mobilisent pour le budget de l'Etat, elles continuent d'être confrontées à des manques de ressources humaines qualifiées et de ressources financières adéquates pour mener à bien leurs missions.

Les lourdeurs des procédures administratives, la faible informatisation de celles-ci et la persistance de certains PTF à ne pas s'aligner sur nos procédures nationales limitent également les résultats de la coopération au développement.

Aussi, le manque de flexibilité véritable dans le fonctionnement des missions résidentes de nos PTF à travers la faible délégation de pouvoirs à elles confiée entraînent des retards et des surcoûts dans la réalisation des projets et programmes. De plus, la multiplicité et la complexité des procédures d'octroi de ressources de certains de nos PTF contribuent aussi à ces renchérissements des coûts de mobilisation.

L'insuffisance de leadership de la partie nationale dans la formulation des programmes et stratégies de coopération des PTF limite leur alignement aux politiques et stratégies nationales.

De même, l'absence de documents de coopération avec les pays arabes et asiatiques ne favorise pas une bonne planification de leurs interventions.

#### ❖ **En matière d'opportunités**

L'analyse du contexte international en matière de coopération au développement est en perpétuelle évolution, et cela offre de nouvelles opportunités aux pays bénéficiaires de l'APD. Ainsi, de nouveaux horizons sont à explorer avec l'arrivée sur la scène de bailleurs émergents et de nouvelles formes de coopération.

Le principal atout des pays bénéficiaires de l'APD est l'existence des accords adoptés par la communauté internationale en vue de réduire la pauvreté et ne laisser personne en marge du développement économique et social. En effet, les engagements pris au cours des grands fora (la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'Accord de partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au développement, l'Accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement, les ODD, etc.) devraient permettre d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement.

Le Burkina Faso pourrait aussi saisir l'opportunité de l'existence de documents de stratégies de coopérations avec certains PTF pour bâtir sa stratégie de long terme, avec des données fiables sur les intentions prochaines de ceux-ci. Aussi, plusieurs partenaires au développement ont souscrit à l'utilisation des compétences nationales dans le processus de formulation de leurs stratégies de coopération.

Malgré les bonnes intentions et les grandes déclarations de la communauté internationale à soutenir les pays en développement, force est de constater que le contexte actuel est émaillé de difficultés.

#### ❖ **Concernant les menaces**

La montée en puissance des nationalistes extrémistes dans de nombreux pays développés menace les accords internationaux, ce qui pourrait impacter les capacités financières des pays donateurs de l'aide.

Aussi, les grandes crises migratoires et sociopolitiques qui engendrent des violences pouvant entraîner le terrorisme, obligent les Etats donateurs à réorienter leurs aides publiques au développement vers ces urgences.

Le ralentissement économique observé dans plusieurs pays riches conduit ceux-ci à s'orienter vers les aides conditionnées ou aides liées afin de s'assurer d'un retour sur investissement. Ce même contexte économique morose a amené certains PTF à réduire leurs zones d'intervention, dans le souci de faire des économies ou de réaffecter ces ressources au profit de leurs populations. Cette situation entraîne très souvent leur départ des pays où ils intervenaient auparavant.

### **I.6. Les enjeux et défis en matière de coopération**

L'évaluation de la Déclaration de Paris au Burkina Faso a mis en exergue un certain nombre de défis à relever en termes d'amélioration de l'efficacité de l'aide. Par ailleurs, l'accord de partenariat de Busan qui fait suite à la Déclaration de Paris recommande la mise en œuvre de politiques qui vont « au-delà de l'aide ».

Tenant compte de ces aspects, deux enjeux majeurs ont provoqué ce changement de paradigme dans la nature de la coopération pour le développement à savoir (i) la prise de conscience que l'aide seule ne suffit pas à atteindre nos objectifs communs de développement, et (ii) la reconnaissance d'une « architecture » de développement en évolution, caractérisée par une plus grande variété d'acteurs, de contextes nationaux et de nouvelles formes de partenariat.

De ce qui précède, les défis pour une coopération au développement efficace se présentent ainsi qu'il suit pour le Burkina Faso :

- l'affirmation de la volonté politique et du leadership du Gouvernement : la mobilisation conséquente des ressources internes et la gestion efficace des ressources extérieures passent par une autorité très présente et manifeste dans les relations de partenariat;
- la formalisation des actions de coopération : la définition des orientations claires de la coopération qui tiennent compte du contexte national et dans le respect des engagements internationaux ;
- le renforcement de la coordination des acteurs intervenant dans la coopération au développement ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs intervenant dans le domaine.

Relever ces défis inhérents à la coopération au développement permettra au Burkina Faso de s'engager véritablement dans une coopération au développement efficace et profitable à tous.

Cela passe nécessairement par une volonté politique affichée et forte, des prises de décisions sans équivoque et la mise en œuvre de mesures et/ou actions adaptées définies par une stratégie nationale en matière de coopération au développement.

## **II. LES FONDEMENTS ET LA VISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)**

### **II.1. Les fondements de la SNCD**

La SNCD se fonde sur un idéal de coopération profitable à tous. Cet idéal de coopération est du reste contenu dans la Constitution de juin 1991 du Burkina Faso, dans les différents traités et accords internationaux ainsi que dans les documents d'orientations stratégiques qui fédèrent l'ensemble des efforts du Gouvernement en matière de développement.

#### ***II.1.1. Au niveau international***

##### **❖ L'Accord de Partenariat de Busan**

L'accord de partenariat de Busan (2011) issu du 4<sup>ème</sup> forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide capitalise tous les efforts internationaux et les expériences depuis la conférence de Monterrey (2002) sur le financement du développement jusqu'au forum d'Accra (2008) en passant par celui de Paris (2005) qui a vu l'adoption de la Déclaration de Paris.

En rappel, la Déclaration de Paris vise la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements en vue de promouvoir l'efficacité de l'aide. Bâtie autour des principes d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle, la Déclaration de Paris est assortie d'indicateurs et d'objectifs-cibles qui font l'objet d'un suivi au niveau des pays et au niveau international. Elle recommande à chaque Etat signataire, la mise en place d'un cadre de référence en matière de gestion de l'aide.

L'accord de Partenariat de Busan relève la nécessité de mettre en place d'une part, des politiques qui vont « au-delà de l'aide » et d'autre part, un nouveau type de partenariat en vue de l'efficacité de la coopération au développement. Il prône un élargissement du champ du dialogue de la coopération au développement au-delà de l'aide, car l'aide ne finance qu'une partie des actions du développement ; d'où le passage de l'efficacité de l'aide à l'efficacité de la coopération au développement.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de cette recommandation qui favorise la prise en compte de toutes les formes de coopération.

##### **❖ Les Objectifs de développement durable (ODD)**

En septembre 2015, lors de la 70<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies, les pays membres ont adopté un nouveau programme de développement durable, appelé Agenda 2030, articulé autour de 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD viennent en remplacement des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) suivis par les pays et au niveau mondial sur la période 2000-2015. La mise en œuvre des OMD a été confrontée à de nombreux obstacles internes et externes.

La SNCD s'inspire de six principes des ODD que sont : (i) la dignité pour éradiquer la pauvreté et lutter contre les inégalités ; (ii) les individus pour assurer une vie saine, le savoir et l'inclusion des femmes et des enfants ; (iii) la planète pour protéger notre écosystème pour toutes les sociétés et pour les enfants ; (iv) le partenariat pour catalyser la solidarité globale pour le développement durable ; (v) la justice pour promouvoir la sécurité, une société de paix et des institutions fortes ; (vi) la prospérité pour une croissance forte, inclusive et transformatrice de l'économie.

La SNCD se fonde principalement sur l'objectif N°17 des ODD : « renforcer les moyens de partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser ».

Pour la mise en œuvre des ODD, la conférence tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba sur le financement du développement a adopté l'Accord d'Addis-Abeba qui recommande aux pays d'explorer les modalités de financement les plus efficaces, efficientes et cohérentes, en s'appuyant sur les mécanismes existants et basés sur les expériences menées par d'autres pays. La SNCD s'inspire également des éléments fondamentaux de cet accord.

### ❖ **L'agenda 2063 de l'Union Africaine**

Adopté en janvier 2015 par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Africaine, l'Agenda 2063 est un cadre stratégique pour la transformation socio-économique positive du continent africain sur les 50 prochaines années. Bâti autour de sept (07) aspirations, il s'appuie sur les priorités nationales, régionales et continentales et se propose d'accélérer la mise en œuvre des initiatives continentales passées et présentes pour la croissance économique et le développement durable.

L'aspiration 7 de l'Agenda 2063 vise une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale. La SNCD contribue à l'atteinte de cette aspiration dont les domaines prioritaires sont : « la place de l'Afrique dans les affaires du monde, le partenariat, le marché des capitaux, le système fiscal et les recettes du secteur public et l'aide au développement ».

#### ***II.1.2. Au niveau national***

### ❖ **La Constitution de juin 1991**

Le préambule de la Constitution affirme la volonté du peuple burkinabè de « ... promouvoir la paix, la coopération internationale ... dans la justice, l'égalité, la liberté et la souveraineté des peuples ». Cela s'opérationnalise au niveau du Titre 13 « des traités et accords internationaux ». A ce titre, la SNCD tire sa quintessence de la Constitution.

### ❖ **L'Étude Nationale Prospective « Burkina 2025 » et le PNDES**

L'Étude Nationale Prospective (ENP) « BURKINA 2025 » a permis au pays de se doter d'une vision consensuelle tendant à faire du Burkina Faso, « une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène internationale à l'horizon 2025 ».

Cette vision qui sert de fondement pour les politiques de développement au Burkina Faso, balise la trajectoire qui elle, permet aux acteurs nationaux de s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie de la construction sociale voulue. Cette étude constitue un des fondements de la SNCD en ce sens que c'est à travers la coopération que le Burkina Faso consolide son respect sur la scène internationale.

Aussi, la SNCD s'adosse au PNDES qui est le document d'orientation de référence des politiques et stratégies de développement élaborées afin d'opérationnaliser l'ENP « Burkina 2025 ». L'objectif global du PNDES est de « transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social ». Cet objectif global est défini autour de trois (03) axes stratégiques dont l'axe 1 dans ses objectifs stratégiques 1 et 2 prône entre autres l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement.

### ❖ **La politique du secteur de la Gouvernance Economique (PSGE) 2018-2027**

La politique du secteur de la Gouvernance Economique (PSGE) prévoit des actions en vue de rendre plus efficace la coopération au développement. Ces actions s'inscrivent dans la réalisation des objectifs stratégiques 1.2 : « Renforcer la coopération au développement » et 2.1 : « Optimiser la mobilisation des ressources ». La PSGE constitue donc une source d'inspiration de la SNCD.

#### ❖ La Politique étrangère

La coopération au développement est au cœur de la mise en œuvre de la politique étrangère du Burkina Faso. En effet, le programme 1 « défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde » et le programme 2 « intégration régionale » de cette politique visent la consolidation de la place du pays à l'échelle internationale, le renforcement du rôle du Burkina Faso dans le processus d'intégration sous-régionale et régionale et la mise en œuvre effective au niveau interne des mesures communautaires. Ces programmes sont caractérisés par des actions à la fois bilatérales et multilatérales.

#### ❖ La Stratégie nationale de gestion des frontières

La Stratégie nationale de gestion des frontières vise à contribuer à l'impulsion du développement socioéconomique et culturel durable des espaces frontaliers dans un environnement de paix et de sécurité.

La SNCD s'appuie sur l'axe 4 « accompagner et renforcer la coopération transfrontalière » de ladite stratégie afin de mieux prendre en compte ces domaines qui constituent un pan aussi important de la coopération au développement.

#### ❖ La Politique nationale de décentralisation

La Politique nationale de décentralisation vise à contribuer à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

Pour son opérationnalisation, il a été élaboré et adopté la stratégie décennale de la décentralisation pour la période 2017-2026.

Les composantes 3 des axes 3 et 4 de ladite stratégie déclinent des orientations en matière de coopération décentralisée. La mise en œuvre de ce référentiel constitue une opportunité pour mieux conceptualiser la coopération décentralisée, valoriser la coopération internationale entre collectivités territoriales et développer la coopération transfrontalière, volets importants de la coopération au développement.

## II.2. La vision de la SNCD

Pour le Burkina Faso, la coopération au développement est la manifestation de la solidarité internationale et la synergie de tous les efforts nationaux face aux défis du développement. Dans un monde de plus en plus globalisant, cette coopération devrait contribuer à apporter des réponses appropriées à l'accélération de la croissance et la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la préservation de la paix et des biens publics mondiaux.

Pour ce faire, la vision du Burkina Faso en matière de coopération au développement s'intitule comme suit : « **A l'horizon 2025, le système de coopération au développement du Burkina Faso est dynamique et performant, contribuant à son développement durable et à son rayonnement sur la scène internationale** ».

Cette vision est définie autour des trois piliers essentiels ci-après :

- **un système de coopération dynamique et performant** : l'objectif est d'avoir une coopération ouverte, proactive et qui répond aux priorités nationales ;
- **une coopération contribuant effectivement au développement durable du pays** : elle doit permettre de gérer de façon efficace les ressources extérieures et de mobiliser davantage les ressources internes à même de créer de la richesse qui réponde aux aspirations du peuple burkinabè tout en réduisant la dépendance de l'économie vis-à-vis de l'APD ;
- **une coopération contribuant au rayonnement international du Burkina Faso** : une coopération qui permet de s'affirmer aussi bien au plan sous régional, régional que mondial.

### **III. LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)**

Cette partie traite des éléments devant guider la coopération au développement pour les six (6) prochaines années. Elle dégage les grandes orientations avant de s'appesantir sur les principes directeurs.

#### **III.1. Les grandes orientations en matière de coopération au développement**

Compte tenu des mutations de la coopération au développement, le Burkina Faso ambitionne réduire sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources internes. Il privilégiera des partenariats gagnant-gagnant n'influençant pas ses réformes institutionnelles et structurelles.

En outre, le Gouvernement mettra l'accent sur la mobilisation de ressources innovantes à travers l'amélioration du climat des affaires pour attirer les investissements directs étrangers (IDE), les transferts des migrants et le marché financier international.

Dans cette perspective, pour améliorer sa coopération au développement et affirmer son leadership dans la conduite des actions de coopération, des orientations stratégiques ont été identifiées.

#### **III.2. L'alignement sur les priorités retenues dans le référentiel national de développement, sur les procédures et sur les systèmes nationaux**

Les priorités nationales du Burkina Faso sont déclinées dans le référentiel national de développement<sup>10</sup> qui reflète les aspirations réelles du peuple en quête d'amélioration de son niveau de vie. La coopération est un outil au service du développement et ne devrait pas s'écarter de ces priorités définies. En conséquence, tout appui de la communauté des partenaires, toute convention ou accord de financement doit s'inscrire dans ce référentiel avec le respect des engagements en matière de coopération.

Pour ce faire, le Gouvernement privilégiera :

##### ***i. L'élaboration participative des politiques et stratégies de développement pour une meilleure appropriation***

L'expérience montre que la coopération au développement est plus efficace lorsqu'elle est alignée aux priorités des pays partenaires. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les domaines et zones d'intervention sont imposés par les donateurs. Au Burkina Faso, toutes les politiques et stratégies, tous les projets et programmes qui en découlent doivent être élaborés de manière participative, surtout en ce qui concerne les bénéficiaires, de sorte à améliorer conséquemment le niveau d'appropriation.

##### ***ii. La mise en cohérence des priorités nationales pour une intervention efficace des partenaires***

Pour aligner les interventions des PTF sur les priorités nationales, il est essentiel d'élaborer des documents de politique et stratégie sectorielles cadrant avec les orientations au niveau national.

Le Gouvernement devra veiller à ce que toute l'aide extérieure soit en conformité avec les priorités identifiées dans la stratégie nationale de développement et les stratégies sectorielles. À cet effet, le ministère en charge des finances interviendra dans le suivi de l'ensemble du portefeuille de la

---

<sup>10</sup> PNDES

coopération dont bénéficie le pays en collaboration avec les autres ministères et les entités décentralisées.

**iii. L'utilisation systématique des procédures et systèmes nationaux dans l'exécution des projets et programmes de développement**

Le budget de l'Etat est l'instrument de mise en œuvre de la politique du Gouvernement. Ce qui impose que l'ensemble des contributions financières des PTF soit comptabilisé de façon exhaustive.

En outre, l'exécution des projets et programmes doit suivre les procédures nationales de gestion des finances publiques et de passation de marchés. A cet effet, le Gouvernement veillera à rendre efficace les procédures nationales de gestion des finances publiques. Par ailleurs, il instituera un mécanisme d'évaluation du degré d'utilisation des procédures et systèmes nationaux des différents partenaires et appréciera les résultats à travers une grille d'évaluation des interventions des PTF.

**iv. Le renforcement des capacités nationales pour une gestion efficace de la coopération**

Le renforcement des capacités implique des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels, et non pas simplement des actions de formation et un transfert de compétences. Ainsi, il doit nécessairement être le fruit d'un processus endogène, c'est-à-dire conduit par des acteurs nationaux ayant des objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes.

Le Gouvernement burkinabè devra systématiser la prise en compte du volet renforcement des capacités dans les programmes sectoriels.

**III.2.1. Le respect des engagements pris en matière d'efficacité de la coopération au développement**

Le Gouvernement burkinabè s'engage à mettre en œuvre les différents engagements internationaux en matière de coopération. De même, les partenaires au développement devraient veiller au respect des engagements les concernant. Des évaluations périodiques de la mise en œuvre de ces engagements seront réalisées et feront l'objet de diffusion à l'ensemble des parties prenantes.

Le Gouvernement accordera une attention particulière aux engagements suivants :

**i. Une prévisibilité suffisante des appuis des partenaires pour une meilleure planification des actions de développement**

La prévisibilité des ressources extérieures est généralement considérée comme essentielle pour faciliter aux pays bénéficiaires la gestion de leurs finances publiques et permettre une planification réaliste de leur développement. A cet effet, les donateurs doivent fournir au Gouvernement toute l'information sur les flux d'aide prévus sur trois années au minimum de manière périodique et verser cette aide dans les délais convenus.

Pour sa part, le Gouvernement veillera à ce que les documents d'orientation soient produits dans des délais raisonnables pour permettre aux partenaires de s'aligner et de prévoir leurs appuis.

**ii. Une harmonisation des procédures d'intervention des partenaires au développement pour une efficacité de la coopération au développement**

La multiplicité des procédures des donateurs limite l'efficacité des interventions sur le terrain. Dans ces conditions, l'efficacité de la coopération au développement serait améliorée si les donateurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures aussi simples et transparentes que possible. A cet effet, l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes

d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse d'autre part, devraient être privilégiées.

**iii. Une gestion orientée vers les résultats pour une meilleure capitalisation des acquis de la coopération au développement**

La mise en place de cadres d'allocation et d'évaluation orientés vers les résultats reposant sur un nombre limité d'indicateurs permettra de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies nationale et sectorielles. Pour y parvenir, l'implémentation des budgets programmes en 2017 devrait permettre une meilleure allocation des ressources pour atteindre les objectifs de développement mesurés à travers des indicateurs de performances prévus à cet effet.

**iv. Une responsabilité mutuelle pour une implication effective des parties prenantes**

Le Gouvernement du Burkina Faso et ses donateurs sont co-responsables des résultats obtenus en matière de coopération au développement. Ils s'engagent conjointement à évaluer, au moyen des mécanismes existants à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de la coopération au développement et dans les actions de partenariat.

Le Burkina Faso définira dans une grille de performance, un ensemble de critères permettant de mesurer les engagements pris. Ces critères devront être définis par le gouvernement burkinabè et validés de concert avec les partenaires. L'évaluation des parties prenantes devrait être diffusée périodiquement de sorte à mettre en exergue la qualité des interventions.

**v. Une division du travail et une complémentarité des interventions des PTF pour une efficacité de la coopération au développement**

La fragmentation et la dispersion des ressources extérieures nuisent à leur efficacité, alors qu'une approche pragmatique du partage des tâches permet de renforcer la complémentarité entre les PTF.

Dans le contexte de l'efficacité de la coopération au développement, la division du travail tient compte du fait que les PTF offrent des atouts différents et qu'ils devraient intervenir de façon complémentaire dans les secteurs de développement. Le Burkina Faso à l'aide d'une cartographie des interventions et de critères bien définis, va évaluer les avantages comparatifs de tous les fournisseurs de coopération afin de mieux orienter leurs interventions.

Les fournisseurs de coopération peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs chefs de file dans un secteur. Cependant, bien que la réduction du nombre de PTF puisse améliorer la situation au niveau sectoriel, il importe de veiller à ne pas réduire les volumes d'aide.

**III.2.2. La mobilisation accrue de ressources internes**

Face aux ambitions de développement que s'est fixées le Burkina Faso pour booster la croissance économique à moyen terme, le simple renforcement de l'efficacité de la coopération au développement ne sera pas suffisant. Cela est d'autant plus vrai que le volume de l'aide au niveau international a tendance à s'amenuiser. Le Gouvernement compte mettre l'accent sur une mobilisation conséquente des ressources internes par un plaidoyer fort vis-à-vis des donateurs pour appuyer les institutions fiscales du pays et la mise en place d'investissements structurants à même de servir de levier à un développement durable.

### **III.2.3. L'option pour des modalités de coopération non contraignantes et efficaces**

Le Burkina Faso opte pour des modalités souples utilisant les procédures et les systèmes nationaux pour une efficacité des interventions des partenaires au développement. Pour ce faire, il s'oriente résolument vers les appuis budgétaires sous forme de dons et de prêts concessionnels et l'assistance technique à la demande. Toutefois, il fera recours aux prêts non concessionnels dans le respect de ses engagements internationaux.

#### **i. L'appui budgétaire général**

Le Burkina Faso a pris une option ferme de promouvoir l'appui budgétaire général ou appui programme/soutien à la balance des paiements. Les conditionnalités prévues par les donateurs pour bénéficier de ce type d'appui doivent être réduites car elles sont souvent de nature à restreindre le rôle du Gouvernement dans la détermination des priorités et l'affectation des ressources.

Par conséquent, le Gouvernement s'engage à assurer une bonne gestion des deniers publics et une bonne gouvernance démocratique, politique et économique, éléments déterminants pour la fourniture des appuis budgétaires.

#### **ii. L'appui budgétaire sectoriel**

Le Burkina Faso marque également une préférence pour l'appui budgétaire ciblé aux secteurs définis comme prioritaires par le Gouvernement et ayant un effet d'entraînement sur les autres secteurs.

#### **iii. Les financements conjoints à travers les approches programmes**

Si plusieurs partenaires interviennent dans un secteur donné, les financements se feront à travers une approche coordonnée sous forme de programmes avec des modalités allégées en vue de garantir une mise en œuvre efficace des programmes. La mise en place de politiques et de stratégies sectorielles devrait permettre de réduire sensiblement le nombre d'unités parallèles.

#### **iv. L'assistance technique à la demande**

Le Burkina Faso reçoit un volume important d'assistance technique (AT) pour une large part à travers la désignation d'experts recrutés sous contrats de courte et longue durées. L'intégralité de ce type d'assistance devrait se faire à la demande et viser le renforcement des capacités locales pour permettre à terme le transfert des compétences et la durabilité du développement.

Concernant les autres modalités, notamment les appuis projets qui ne sont pas privilégiés, le Gouvernement n'y fera recours qu'à titre transitoire, tous les bailleurs n'étant pas en mesure d'apporter des appuis sous la forme d'appui budgétaire dans l'immédiat.

Par contre, s'agissant des aides liées sous toutes leurs formes, apparentes ou dissimulées, bien qu'elles ne fassent pas partie de ses préférences, le Burkina Faso fera l'option d'examiner toute offre en fonction de ses intérêts.

### **III.2.4. Le partenariat ouvert avec les organisations non gouvernementales et associations de développement (ONG/AD) et le secteur privé**

Le partenariat ouvert s'entend d'une coopération franche où toutes les parties s'accordent pour un objectif commun bénéfique à tous. Il passe donc par une spécialisation des ONG et une implication plus forte du Secteur privé.

#### **i. Une spécialisation des ONG/AD pour une intervention encadrée**

Le Gouvernement burkinabè reconnaît que de nombreuses ONG/AD jouent un rôle complémentaire dans la promotion des intérêts des citoyens. Il continuera de faciliter la création d'un environnement qui offre aux ONG/AD, le cadre et les moyens d'action nécessaires à la réalisation de leurs objectifs. Il veillera donc à ce que toutes les ONG/AD exercent de manière transparente, en conformité avec les priorités nationales et sectorielles.

Afin d'assurer une meilleure coordination des actions et d'éviter la répétition des efforts, le Gouvernement burkinabè exige que les ONG/AD se regroupent par domaine de compétence avec un chef de file et fournissent des informations concises et opportunes sur leurs activités. Une stratégie de suivi évaluation des ONG/AD sera élaborée à cet effet.

#### **ii. Une promotion du partenariat public-privé pour une diversification des sources de financement**

Face aux nombreux défis de développement à relever et à la raréfaction des financements des bailleurs traditionnels, le PPP se révèle être une source alternative pour mobiliser des ressources en vue du financement d'infrastructures et des services publics de qualité.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement compte renforcer ses efforts dans le développement du PPP en tant qu'outil de mobilisation efficiente de la contribution du secteur privé national et international à la réalisation des projets de développement. En dépit des avantages que présentent les PPP, il n'en demeure pas moins que ceux-ci comportent des risques qui, mal gérés peuvent compromettre l'atteinte des résultats escomptés. Pour atténuer ces risques, le Gouvernement s'engage à encadrer les PPP par un dispositif juridique et institutionnel solide qui permet de protéger et de rassurer les différentes parties prenantes.

Par ailleurs, des actions de renforcement du secteur privé seront entreprises à travers la promotion des institutions de financement et l'amélioration du climat des affaires.

#### **III.2.5. Le recours aux Fonds verts pour une contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)**

Ces dernières années, les changements climatiques constituent une préoccupation de la communauté internationale. De ce fait, des volumes importants de financements extérieurs sont mis en place sous forme de fonds dits « verts » en faveur des pays pour faire face à ces aléas climatiques. Le Gouvernement mobilisera directement, auprès de ces fonds, les financements nécessaires pour faire face aux problèmes environnementaux.

Des mécanismes seront développés pour que l'ensemble des acteurs soit informé sur toutes les activités financées par ces fonds ainsi que les procédures pour y accéder.

#### **III.3. Les principes directeurs de la SNCD**

Les principes suivants guideront la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la coopération au développement, en particulier, celle de ses grandes orientations :

- **le leadership national** : il traduit la volonté politique forte du Burkina Faso de conduire les

actions de coopération selon les besoins et les priorités nationales. Dans ce sens, le Gouvernement affirmera ses choix et préférences dans la mise en œuvre de la coopération au développement et cela passera nécessairement par un renforcement de son système national de planification ;

- **l'anticipation** : une démarche prospective de tous les acteurs est requise afin de faire face aux menaces et d'exploiter les meilleures opportunités offertes à court, moyen et long termes dans la coopération au développement. Toutes les actions de développement seront entreprises à partir d'une planification rigoureuse prenant en compte tous les facteurs pouvant compromettre l'atteinte des objectifs ;
- **l'appropriation nationale** : Elle traduit la maîtrise et l'implication de tous les acteurs nationaux dans la définition des politiques et stratégies de développement en matière de coopération au développement. Dans ce sens, le Gouvernement veillera à prendre en compte les priorités nationales de développement qui impliquent d'une part, la participation de tous les acteurs à la formulation des politiques de développement et d'autre part, une plus grande utilisation des choix nationaux pour l'acheminement de l'aide ;
- **la transparence et la responsabilité mutuelle** : la transparence et la responsabilité mutuelle sont fondamentales dans l'atteinte des résultats de développement dans la mesure où elles permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir la pleine participation des acteurs à la réalisation d'objectifs définis de commun accord. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNCD, une importance particulière sera accordée à la reddition des comptes, à la lutte contre la corruption, à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs et au respect des engagements ;
- **la prise en compte de l'environnement** : dans un contexte mondial marqué par les changements climatiques du fait des actions anthropiques, ce principe voudrait que chaque acteur de la coopération au développement ait toujours à l'esprit la question de la préservation de l'environnement pour un développement qui tienne compte des besoins des générations futures. Pour ce faire, dans la formulation et la réalisation des projets et programmes de développement, une attention particulière sera accordée à la sauvegarde de l'environnement ;
- **la gestion axée sur les résultats (GAR)** : la GAR est une approche de gestion orientée vers (i) l'atteinte de cibles de développement ; (ii) la responsabilisation des acteurs (iii) la transparence et l'imputabilité dans la gestion ainsi que (iv) l'utilisation des données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision. Un accent sera mis sur une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte ;
- **le partenariat ouvert** : il prend en compte toutes les formes de coopération existantes. L'application de ce principe traduira la volonté du Gouvernement de prendre en compte non seulement les partenaires classiques bilatéraux et multilatéraux, mais aussi les acteurs des secteurs publics et privés, de la société civile, les pays émergents, les fonds privés, etc. Aussi, une importance particulière sera accordée à l'intégration régionale ;
- **la réduction des inégalités du genre et des disparités spatiales** : d'une manière générale, l'augmentation des inégalités a des effets négatifs sur la croissance et le développement. Il s'agira pour le Burkina Faso, dans le cadre des actions à entreprendre, de veiller à la prise en compte du genre pour réduire les inégalités hommes-femmes, et de tenir compte des

spécificités régionales à travers la valorisation de leurs potentialités pour plus d'équité spatiale et de paix sociale.

## **IV. LES OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)**

### **IV.1. Les objectifs**

La Stratégie nationale de la coopération au développement est élaborée pour servir de cadre de référence en matière de coopération au développement au Burkina Faso. Cette stratégie poursuit un objectif global et des objectifs spécifiques.

#### **– Objectif global**

La Stratégie nationale de la coopération au développement a pour objectif général d'améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso.

#### **– Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agit :

- de développer le leadership national dans la gouvernance de la coopération au développement ;
- d'améliorer la coordination des interventions des acteurs dans la coopération au développement ;
- d'optimiser la mobilisation et la gestion des ressources.

### **IV.2. Les axes stratégiques**

Dans la perspective globale d'améliorer la contribution de la coopération au développement en lien avec les objectifs spécifiques, les axes stratégiques suivants ont été identifiés sur la base du diagnostic fait :

- Axe 1 : renforcement du leadership national dans la coopération au développement ;
- Axe 2 : renforcement des capacités institutionnelles de la coopération au développement ;
- Axe 3 : promotion d'un partenariat ouvert ;
- Axe 4 : amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources ;

Ces axes sont déclinés en actions prioritaires.

#### **Axe1 : renforcement du leadership national dans la coopération au développement**

Il s'agit pour l'Etat d'assumer son rôle de leader dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de ses politiques de développement. Cela nécessite que le Gouvernement se dote de référentiels nationaux de développement et organise l'intervention des partenaires suivant les priorités nationales.

##### **❖ Action.1.1 : l'élaboration des référentiels nationaux et sectoriels de développement**

Le leadership national ne saurait être assuré sans une appropriation véritable. Cette appropriation se matérialise par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement.

Aussi le Burkina Faso ambitionne-t-il de se dote de référentiels nationaux de développement en adéquation avec les priorités nationales dont l'opérationnalisation se traduit par les politiques et stratégies sectorielles. Les politiques sectorielles doivent être élaborées en cohérence avec les secteurs de planification identifiés.

##### **❖ Action 1.2 : la mise en place de la division du travail et la complémentarité entre les partenaires**

La division du travail a pour objectif de pallier la dispersion et la fragmentation des actions des partenaires au développement. Elle passe par la mise en place d'une organisation adéquate des

interventions des partenaires. Pour ce faire, l'accent sera mis sur l'actualisation de la cartographie d'intervention des partenaires et leur orientation ou repositionnement.

❖ **Action 1.3 : l'utilisation des procédures nationales par les partenaires**

Les interventions des partenaires doivent être organisées en adéquation avec les procédures nationales. Cela exige le renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ces procédures, leur utilisation par les partenaires, l'élaboration conjointe des programmes pays (programme de coopération) avec les partenaires, l'orientation vers les résultats et la vulgarisation des documents de stratégie.

❖ **Action.1.4 : la coordination de la mise en œuvre de la SNCD**

Cette action permettra d'assurer une mise en œuvre efficace de la SNCD. Il s'agira de se doter d'un plan de communication en vue de favoriser une bonne appropriation de la stratégie par les acteurs et d'animer son système de suivi-évaluation.

**Axe 2 : renforcement des capacités des institutions en charge de la coopération au développement**

L'axe 2 a pour ambition d'améliorer la coordination des interventions des acteurs nationaux et étrangers. Il s'agit d'améliorer le dispositif institutionnel de la coopération, de renforcer le système de suivi-évaluation de la coopération, de renforcer la coordination des acteurs intervenant dans la coopération au développement ainsi que leurs capacités opérationnelles.

❖ **Action 2.1 : l'amélioration du dispositif institutionnel de la coopération**

L'amélioration du dispositif institutionnel ambitionne de mettre en place un cadre efficient de gestion de la coopération. Outre la réaffirmation du rôle d'interlocuteur unique du ministère en charge des finances en matière de financements extérieurs, il s'agit de réaliser l'audit institutionnel des acteurs de la coopération au développement, de clarifier le rôle de tous les acteurs intervenant dans la coopération au développement (prise de textes, élaboration de guide, manuels de procédures) et de formaliser ou renforcer les cadres de concertation Gouvernement-PTF.

❖ **Action 2.2 : le renforcement du système de suivi-évaluation de la coopération**

Le renforcement du système de suivi-évaluation de la coopération vise à implémenter les cadres et outils d'un système d'information fiable à même de permettre une évaluation pointue de la coopération au développement. Il s'agit dans cette action de mettre en place un dispositif intégré de suivi-évaluation et d'en élaborer les outils y compris un système informatisé de gestion de l'information.

❖ **Action 2.3 : le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs**

Le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs vise à doter les acteurs de moyens adéquats. Il consiste à mettre à la disposition des structures et organes, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour une coopération efficace et la tenue effective des cadres de concertation.

**Axe 3 : promotion d'un partenariat ouvert**

L'axe 3 ambitionne l'élargissement de la coopération au développement à tous les partenaires au développement. Cela passe par la consolidation du partenariat existant et le développement de nouveaux partenariats.

❖ **Action 3.1 : la consolidation du partenariat existant**

Il s'agira de renforcer les relations de coopération avec les partenaires existants, de capitaliser les acquis et d'animer régulièrement les cadres de concertation.

❖ **Action 3.2 : le développement de nouveaux partenariats**

Le développement de nouveaux partenariats a pour objectif d'élargir le champ de la coopération. Il s'appuie sur la prospection de nouveaux partenaires et des nouvelles opportunités de partenariat

internes et externes, notamment le partenariat public-privé, le partenariat sud-sud, la coopération triangulaire, la coopération décentralisée, le partenariat avec les ONG, le partenariat avec les fonds relatifs à l'environnement et aux changements climatiques.

#### **Axe 4 : amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources**

Cet axe a pour ambition d'optimiser la mobilisation et l'utilisation des ressources pour une coopération efficace et efficiente. Cela passe par l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources extérieures, le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures et l'amélioration de la gestion de ces ressources.

##### **❖ Action 4.1 : l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources extérieures**

L'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources extérieures doit se réaliser par une meilleure formulation et évaluation des projets/programmes de développement, la réduction des délais d'entrée en vigueur des conventions et des passations des marchés et l'amélioration des conditions des décaissements.

##### **❖ Action 4.2 : le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures**

L'objectif de cette action est d'optimiser la mobilisation des ressources intérieures par le biais de la coopération. Elle se traduit entre autres par l'élargissement de l'assiette fiscale, le renforcement des capacités des régies de recettes et la promotion des exportations.

##### **❖ Action 4.3. l'optimisation de la mobilisation des ressources de la diaspora**

Le transfert des ressources par la diaspora contribue au développement du pays mais de manière peu efficace en raison de la dispersion des actions financées. Le Burkina Faso devra donc mieux organiser la diaspora et lui faire des offres de financement de projets qui participent à l'œuvre de construction de la patrie.

##### **❖ Action 4.4 : l'amélioration de la gestion des ressources**

La transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources passent par une planification efficace et réaliste des activités en lien avec les priorités nationales, une bonne allocation et exécution budgétaires, la reddition des comptes et la lutte contre la corruption.

## V. LE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

La mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie tient compte des opportunités de financement qu'offrent les différents acteurs : l'Etat, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.

- **l'Etat**

Le financement de la SNCD par l'Etat se fera à travers le budget national qui consacra une allocation conséquente aux structures chargées de sa mise en œuvre.

- **les partenaires techniques et financiers**

Les interventions des partenaires se feront conformément aux préférences déclinées dans la présente stratégie.

- **les partenaires privés**

Les structures privées contribueront à la mise en œuvre de la SNCD par l'appui à la réalisation de certaines activités à travers des financements directs ou par le mécanisme du partenariat public-privé.

- **les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales participeront au financement de la SNCD grâce aux ressources mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée, les transferts des migrants et leurs ressources propres. Leurs interventions se feront à travers la prise en compte des actions de la stratégie dans les plans régionaux et communaux de développement.

- **les organisations de la société civile**

Les organisations de la société civile notamment les ONG/AD participeront au financement de la stratégie à travers les ressources qu'elles mobilisent auprès d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de développement.

## **VI. LA MISE EN OEUVRE, LA COORDINATION, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (SNCD)**

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la SNCD comprend le dispositif institutionnel de coordination, les instruments d'opérationnalisation, le dispositif et les outils de suivi-évaluation.

### **VI.1. Le dispositif institutionnel de coordination**

#### ***VI.1.1. Le dispositif de pilotage***

Le dispositif de pilotage est composé d'un comité de pilotage et d'un comité technique de suivi. Ce dispositif sera arrimé à ceux du référentiel national de développement, des politiques sectorielles et des stratégies des départements ministériels. A cet effet, les différents rapports de la SNCD seront alimentés par les rapports sectoriels. Ils serviront de base de discussion dans les cadres de concertation Gouvernement-PTF.

##### **- Le Comité de pilotage**

La mise en œuvre de la SNCD sera coordonnée par un comité de pilotage arrimé au dispositif de pilotage du référentiel national de développement. Placé sous la présidence du Ministre en charge des finances, le comité réunira une fois l'an, les Secrétaires généraux des départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, les représentants du secteur privé, des collectivités territoriales et des OSC.

Le comité de pilotage est chargé de donner des orientations en vue d'une mise en œuvre efficace de la stratégie et d'approuver le rapport annuel et le plan d'actions triennal produits par le comité technique de suivi.

##### **- Le Comité technique de suivi (CTS)**

Le CTS est animé par les premiers responsables des structures en charge de la coopération au niveau des départements ministériels. Il se réunit semestriellement pour examiner et valider les rapports produits. Un rapport annuel est produit et soumis au comité de pilotage pour validation.

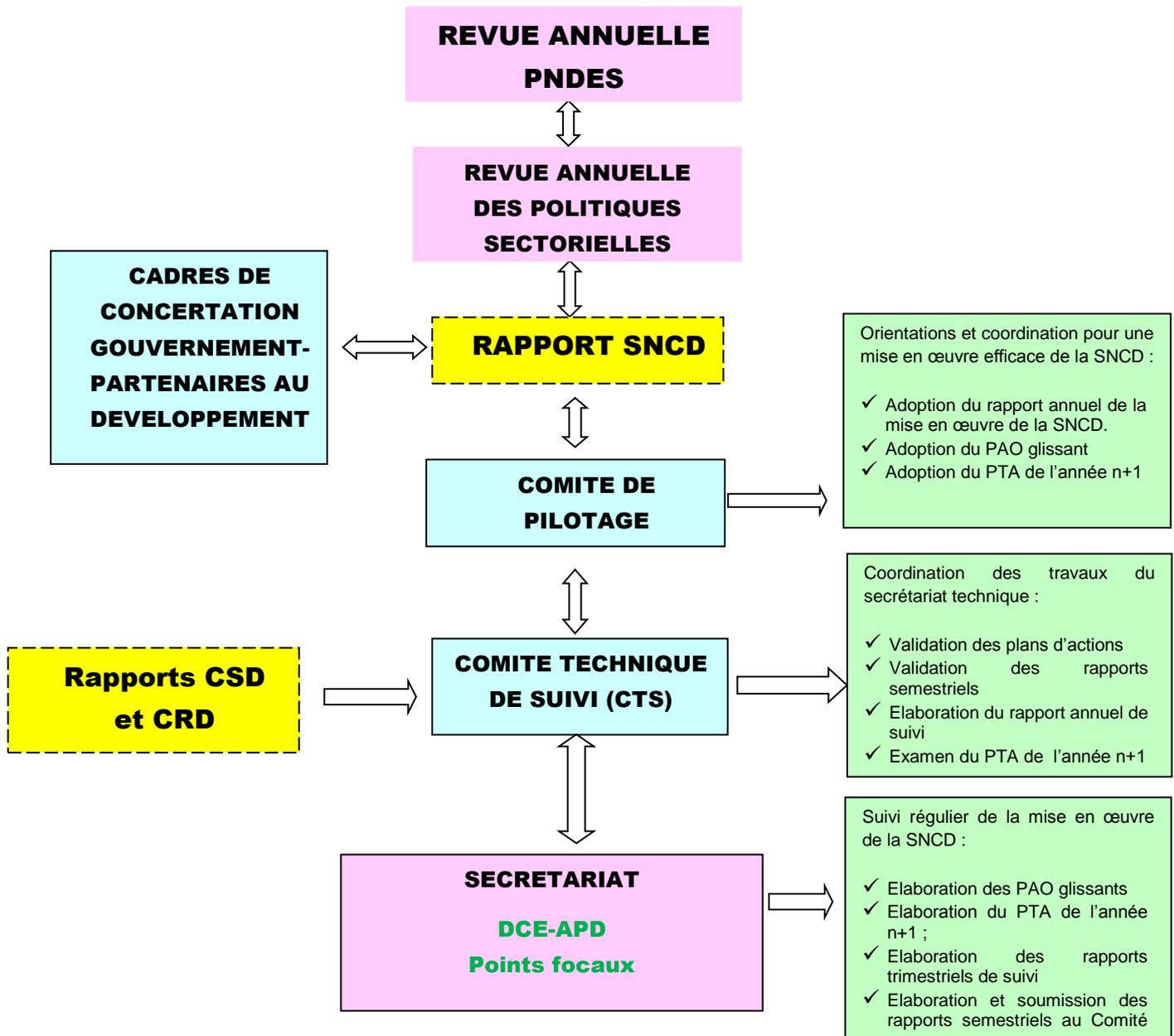
Le CTS est assisté par un secrétariat dont les travaux sont coordonnés par la Direction en charge de la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement. Le secrétariat est chargé d'élaborer les projets de plans d'actions et de produire les projets de rapports semestriels à soumettre au CTS sur la base de la synthèse des réalisations.

Des points focaux seront désignés par les structures concernées par la mise en œuvre de la SNCD et devront rendre compte trimestriellement au secrétariat technique dont ils sont membres.

Des textes viendront préciser davantage le rôle et le fonctionnement de chaque organe.

Le dispositif de suivi de la SNCD est illustré par le schéma ci-après.

Schéma du dispositif de suivi de la SNCD



## **VI.2. Les instruments d'opérationnalisation : le plan d'actions de la Stratégie nationale de la coopération au développement**

La mise en œuvre de la SNCD s'effectuera à travers un plan d'actions triennal glissant qui déclinera les actions des axes stratégiques en activités pertinentes, réalistes et réalisables.

## **VI.3. Les outils de suivi évaluation de la SNCD**

Le suivi de la mise en œuvre de la SNCD se fera à travers des indicateurs définis dans le cadre logique. Son plan d'actions sera disséminé aux différents acteurs pour appropriation. Des indicateurs seront définis pour les différents types de résultats (extrants, effets, impacts) et une matrice de performance sera également élaborée. Un canevas de collecte des données sera élaboré et validé de commun accord avec les différents points focaux.

## **VI.4. La dynamique de la SNCD**

La présente stratégie pourra faire l'objet d'une relecture en fonction de l'évolution du contexte de la coopération et des nouvelles orientations que le Gouvernement pourrait adopter. Aussi, la mise en œuvre de la SNCD fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

## VII. LES HYPOTHÈSES ET GESTION DES RISQUES

### VII.1. Les hypothèses de mise en œuvre de la SNCD

La mise en œuvre de la SNCD repose sur les quatre (04) hypothèses suivantes :

- la volonté et le leadership du Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles est une condition essentielle pour surmonter les éventuelles réticences et résistances aux changements ;
- la mobilisation des financements requis pour la mise en œuvre de la stratégie : la disponibilité de ressources suffisantes correspondant aux besoins et à la planification des actions est une condition essentielle de la réussite de la stratégie ;
- la mise en place des compétences managériales et techniques indispensables pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- l'adhésion des acteurs : la réussite de la présente stratégie repose sur une réelle volonté des acteurs concernés à s'approprier le document et à s'investir pour sa mise en œuvre.

### VII.2. Les risques majeurs de la SNCD

**Tableau 1 : Les risques majeurs liés à la mise en œuvre de la SNCD**

Types de risques	Principaux risques et obstacles	Mesures d'atténuation
Contextuels	Conjoncture internationale défavorable	Réduction de la dépendance à l'APD ; Mobilisation accrue des ressources internes.
	Instabilité socio-politique	Appropriation par la Société civile de son rôle ; Mobilisation de la société civile pour le plaidoyer et la pression sur les autorités politiques ; Satisfaction des besoins essentiels des populations.
	Départ de certains partenaires	Renforcement de la bonne gouvernance ; Prospection de nouvelles formes de coopération (les institutions privées, les philanthropes, les fondations, l'investissement direct étranger et le secteur privé) ; Elargissement du champ diplomatique.
	Insécurité et extrémisme violent	Renforcement de la coopération sous régionale ; Renforcement de la coopération sud-sud ; Accroissement des investissements socio-économiques dans le nord du pays.
	Non adhésion de certains acteurs de mise en œuvre	Large communication et sensibilisation sur la SNCD ; Prise en compte des actions de la SNCD dans les différents plans d'actions des structures concernées par sa mise en œuvre.
Institutionnels et financiers	Insuffisance et inadéquation des ressources pour la mise en œuvre de la SNCD	Renforcement des capacités ; Plaidoyer auprès des partenaires pour accompagner la mise en œuvre de la SNCD.

## **CONCLUSION**

La Stratégie nationale de la coopération au développement (SNCD) offre un cadre cohérent d'intervention et de mise en œuvre de la coopération pour le développement. Elle détermine la vision, les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre durant les six (6) prochaines années pour une coopération efficace au service du développement.

L'élaboration de la présente stratégie, faite sur la base d'un rapport diagnostic sur la coopération au développement, a pris en compte d'une part, les questions transversales telles que l'environnement et le genre et d'autre part, les engagements internationaux en matière de coopération au développement ainsi que les politiques nationales de développement. Cette stratégie répond au souci de doter le Gouvernement de moyens d'actions efficaces lui permettant de régir sa coopération avec l'ensemble de ses partenaires au développement.

L'opérationnalisation de la SNCD se fera à travers un plan d'actions triennal glissant. La bonne mise en œuvre de cette stratégie constitue le gage d'un succès pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport diagnostic sur la coopération au développement, octobre 2015* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport de performance de l'année 2014 de la SCADD, avril 2015* ;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, *Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020* ;
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, *Rapport d'activités 2016*,
- Ministère de la Santé, *Rapport d'activités 2016* ;
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale, *Rapport d'activités 2018* ;
- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques, *Rapport d'activités 2016* ;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, *Rapport d'activités de la DGCOOP 2016*;
- Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, *Politique secteur « Gouvernance économique » 2018-2027, juin 2018* ;
- Ministère de l'Economie et des Finances, *Rapport sur la Coopération au développement 2018, octobre 2018* ;
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'extérieur, *Rapport d'activités 2018* ;
- Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'extérieur, *Rapport d'activités 2018*.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Cadre logique

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
<b>Objectif global :</b> améliorer la performance du système de coopération du Burkina Faso	La coopération a un impact positif sur les conditions de vie de la population	Taux d'absorption	Rapport des revues de stratégie de coopération  Rapport sur la Coopération pour le Développement (RCD)	La volonté et le leadership du Gouvernement  L'adhésion des acteurs  L'insuffisance ou l'inadéquation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie.
		Taux de décaissement	Rapports d'activités de la Direction de la Dette Publique (DDP)	
		Taux d'exécution financière des projets/programmes	Rapport des assemblées générales des projets/programmes	
		Taux de satisfaction des PTF de la qualité de la coopération avec le Burkina Faso (enquête)	Rapport d'enquêtes	
		Taux de satisfaction des bénéficiaires des services de la coopération	Rapport d'enquêtes	
		Incidence de la pauvreté	Rapport EMC/INSD	
<b>Axe 1 : Renforcement du leadership national dans la coopération au développement</b>				
<b>Objectif spécifique :</b> développer le leadership national dans la gouvernance de la coopération au développement	Les priorités sont définies par le Gouvernement	Disponibilité de documents de référentiels nationaux et sectoriels de développement	Rapports d'activités de la DGEP	
	L'adhésion des PTF aux priorités nationales	Taux des appuis budgétaires dans l'APD	RCD	

<b>Action 1.1:</b> l'élaboration des référentiels nationaux et sectoriels de développement	Les priorités sont définies dans les documents d'orientation	Disponibilité des documents de référentiels nationaux et sectoriels de développement	Rapports d'activités ou site DGEP
		Proportion des secteurs disposant des documents d'orientation	Rapports d'activités ou site DGEP
<b>Action 1.2:</b> la mise en place de la division du travail et la complémentarité entre les partenaires	La division du travail est appliquée par les partenaires	Proportion des partenaires qui mettent en œuvre la division du travail	Rapports d'activités de la DGCOOP Rapport de mise en œuvre de la SNCD
<b>Action 1.3:</b> l'alignement sur les priorités et les procédures nationales par les partenaires	Les interventions sont indexées aux priorités nationales et suivent les procédures nationales	Proportion de programmes pays élaborés conjointement et mis en œuvre	Rapports d'activités DGCOOP
		Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets	Rapport de suivi des engagements internationaux
		Part de l'aide inscrit au budget	Budget de l'Etat
		Part de l'aide utilisant les systèmes nationaux	Rapport d'enquêtes
<b>Action 1.4.</b> la coordination de la mise en œuvre de la SNCD	La mise en œuvre de la SNCD est assurée efficacement	Taux d'exécution des activités du plan d'actions de la SNCD	Les rapports de mise en œuvre de la SNCD
		Nombre de rencontres d'information, de plaidoyer et de sensibilisations organisées	
		Nombre de rapports de suivi de la SNCD produits dans les délais	Rapport d'activité de la DGCOOP
		Nombre d'évaluations réalisées	Les rapports de mise en œuvre de la SNCD

Axe 2 : Renforcement des capacités des institutions en charge de la coopération au développement			
<b>Objectif spécifique :</b> améliorer la coordination des interventions des acteurs dans la coopération au développement	Le rôle d'interlocuteur unique en matière de coopération financière du MINEFID est respecté (les interventions sont mieux coordonnées)	Proportion des conventions suivies par la structure en charge de la coopération au développement	Rapports d'activités de la DGCOOP  Rapport d'évaluation de la SNCD
<b>Action 2.1 :</b> l'amélioration du dispositif institutionnel de la coopération	Les rôles des acteurs sont clarifiés	Existence d'un cadre réglementaire et institutionnel de la coopération	Rapports de suivi de la SNCD
<b>Action 2.2 :</b> le renforcement du système de suivi-évaluation de la coopération	Les dispositifs de suivi-évaluation de la coopération sont fonctionnels	Existence d'un système informatisé opérationnel à tous les niveaux	Rapports d'activités de la DGCOOP, de la DGEP et de la DDP
		Proportion des cadres de suivi et évaluation tenus	Rapport d'évaluation de la SNCD
<b>Action 2.3 :</b> le renforcement des capacités opérationnelles des acteurs	Les acteurs disposent des moyens nécessaires dans la conduite des activités	Nombre d'acteurs formés	Rapports d'activités des ministères en charge de la coopération
		Taux d'évolution du budget des structures orientées vers la coopération au développement	Rapports d'activités de la DGCOOP
Axe 3 : Promotion d'un Partenariat ouvert			
<b>Objectif spécifique :</b> promouvoir un partenariat ouvert	Les partenariats sont accrus et diversifiés	Taux d'accroissement des apports des partenaires non traditionnels	RCD
		Augmentation du nombre de nouveaux partenaires	Rapports d'activités du MAECBE, Rapports d'activités de la DGCOOP

		Le taux d'accroissement de types de partenariat	Répertoire des accords-cadres de coopération/MAECBE
<b>Action 3.1</b> : la consolidation du partenariat existant	Les relations de coopération sont pérennisées et renforcées	Taux de tenu des sessions des commissions ou revues de coopération	Rapports d'activités MAECBE RCD
		Nombre de représentations résidentes	Annuaire diplomatique
		Nombre d'agences d'exécution ouvertes	
<b>Action 3.2</b> : le développement de nouveaux partenariats	De nouveaux partenaires et de nouveaux types de partenariat sont pris en compte dans la coopération au développement	Nombre de nouveaux partenaires par type de partenariat	RCD Rapports d'activités du MAECBE Répertoire des accords-cadres de coopération
<b>Axe 4 : Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources</b>			
<b>Objectif spécifique</b> : optimiser la mobilisation et la gestion des ressources	La mobilisation des ressources est améliorée	Taux d'accroissement des ressources (base 2015)	Loi de règlement
		Volume des ressources extérieures mobilisées	
		Part des financements extérieurs dans le budget de l'Etat (en dépenses)	
	La gestion des ressources est améliorée	Taux d'exécution financière du budget de l'Etat	Rapports des assemblées générales des projets et programmes
Nombre de projets dont les états financiers ont été certifiés			
<b>Action 4.1</b> : l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources	L'efficacité de la mobilisation est améliorée	Délai moyen d'entrée en vigueur des accords de financement	Rapport d'activités DGCOOP

extérieures		Délai moyen du 1 <sup>er</sup> décaissement après l'entrée en vigueur de l'accord de financement		
<b>Action 4.2</b> : le renforcement des capacités de mobilisation des ressources intérieures	Les ressources propres sont accrues	Taux d'accroissement des ressources propres (base 2015)	Rapport sur les finances publiques	
		Part des ressources extérieures par rapport aux ressources intérieures	Rapport d'exécution du budget de l'Etat ; Loi de règlement	
<b>Action 4.3</b> : l'amélioration de la gestion des ressources	Les procédures de gestion sont respectées	Nombre des PPD respectant les procédures de gestion	Rapports des assemblées générales des projets et programmes  Rapports des structures des contrôles  RCD	
		Taux de décaissement des ressources	Rapports d'activités de la Direction de la Dette Publique (DDP)	

## Annexe 2 : Suivi de performances des indicateurs

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
<b>Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso</b>							
La coopération a un impact positif sur les conditions de vie de la population	Taux d'absorption	Volume des dépenses/décaissement prévu dans le PTBA	Annuelle	ND	95 %	Rapport des revues de stratégie de coopération ; Rapport sur la Coopération pour le Développement	DGEP/DGC OOP
	Taux de décaissement	Volume des décaissements effectifs/Volume des décaissements prévus	Annuelle	68,08% (2015)	95%	Rapports d'activités de la Direction de la Dette Publique (DDP)	DGTCP/DG COOP
	Taux d'exécution financière des projets/programmes	Volume des dépenses/volume des dotations	Annuelle	73,16% (2015)	100%	Rapport des assemblées générales des projets/programmes	DGEP
	Niveau de satisfaction des bénéficiaires des services de la coopération (éducation, santé, infrastructures)	Enquête	Triennale	ND	Excellent	Rapport d'enquêtes	INSD
	Incidence de la pauvreté	Enquête	Annuelle	40.1% (2014)	30%	Rapport EMC/INSD	INSD
<b>Axe 1 : Renforcement du leadership national dans la coopération au développement</b>							
Les priorités sont définies par le Gouvernement	Disponibilité de document de référentiels nationaux et sectoriels de développement	Comptage	2017	1 (2016)	15	Rapports d'activités de la DGEP	DGEP

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
<b>Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso</b>							
L'adhésion des PTF aux priorités nationales	Taux des appuis budgétaires dans l'APD	Volume des appuis budgétaires/Volume de l'APD	Annuelle	33% (2015)	55%	RCD	DGCOOP
La division du travail est appliquée par les partenaires	Proportion des partenaires qui mettent en œuvre la division du travail	Nombre partenaires appliquant la division de travail/Nombre total des partenaires	Annuelle	ND	100%	Rapport de mise en œuvre de la SNCD ;	
Les interventions sont indexées aux priorités nationales et suivent les procédures nationales	Proportion de programmes pays élaborés conjointement et mis en œuvre	Nombre de partenaires disposant de programme pays élaborés conjointement/Nombre total de partenaires	Annuelle	41,17%	100%	Rapports d'activités DGCOOP	
	Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets	Comptage	Annuelle	47 (enquête 2011)	0	Rapports de suivi des engagements internationaux	
	Part de l'aide inscrit au budget	Volume de l'aide inscrit dans le budget/volume d'aide total	Annuelle	71% (enquête 2016)	99%	Budget de l'Etat	
	Part de l'aide utilisant les systèmes nationaux		Annuelle	55% (enquête 2016)	99%	Les rapports de mise en œuvre de la SNCD	

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
<b>Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso</b>							
La mise en œuvre de la SNCD est assurée efficacement	Taux d'exécution des activités du plan d'actions de la SNCD	Activités réalisées/activité prévues dans le PTA	Annuelle	ND (2016)	100%	Les rapports de mise en œuvre de la SNCD	
	Nombre de rapports annuels de suivi de la SNCD produits dans les délais	Comptage	Annuelle	0	06	Rapport d'activité de la DGCOOP	
	Nombre d'évaluations réalisées	Comptage	Triennale	0	2	Rapport d'évaluation	
<b>Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles de la coopération au développement</b>							
Le rôle d'interlocuteur unique en matière de coopération financière du MINEFID est respecté (les interventions sont mieux coordonnées)	Proportion des conventions suivies par la structure en charge de la coopération au développement	Nombre de conventions suivies par la structure en charge de la coopération au développement/ Nombre total de convention signées	Annuelle	ND	100%	Rapports d'activités de la DGCOOP	DGCOOP
Les dispositifs de suivi-évaluation de la coopération sont fonctionnels	Proportion des cadres de suivi et évaluation tenus	Nombre de cadres de suivi et évaluation tenus/ Nombre de cadres de suivi et évaluation prévus	Annuelle	0%	100%	Rapport de mise en œuvre de la SNCD	DGCOOP

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
<b>Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso</b>							
<b>Axe 3 : Promotion d'un Partenariat ouvert</b>							
Les partenariats sont accrus et diversifiés	Taux d'accroissement des apports des partenaires non traditionnels	(Volume des apports de l'année N/volume des apports de l'année N-1) – 1	Annuelle	0,1% (RCD 2015)	5%	Rapports d'activités de la DGCOOP	DGCOOP
Les relations de coopération sont pérennisées et renforcées	Taux de tenu des sessions des commissions ou revues de coopération	Nombre de sessions des commissions ou revues de coopération tenues/ Nombre de sessions des commissions ou revues de coopération prévues	Annuelle	31,25% (2016)	100%	RCD	MAECBE/ DGCOOP
	Nombre de représentations résidentes	Comptage	Annuelle	29 (2016)	32	Annuaire diplomatique	
	Nombre d'agences d'exécution ouvertes	Comptage	annuelle	5	7	Annuaire diplomatique	
De nouveaux partenaires et de nouveaux types de partenariat sont pris en compte dans la coopération au développement	Nombre de nouveaux partenaires par type de partenariat	Comptage	Annuelle	17 (2016)		RCD Rapports d'activités du MAECBE Répertoire des accords-cadres de coopération	MAECBE/ DGCOOP/ MATDSI

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso							
Axe 4 : Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources							
La mobilisation des ressources extérieures est améliorée	Taux d'accroissement des ressources (base 2015)	(Volume des ressources de l'année N/volume des ressources de l'année de base) – 1	Annuelle	9,90% (2015)	52%	Loi de règlement	DGB
	Volume de ressources extérieures mobilisées à travers les conventions de financement signées	Comptage	Annuelle	993 milliards FCFA (2019)		Rapport d'activités	DGCOOP
	Part des financements extérieurs dans le budget de l'Etat (en dépenses)	Volume des financements extérieurs/budget de l'Etat	Annuelle	22,9% (2015)	18%	Loi de règlement	DGB
La gestion des ressources est améliorée	Taux d'exécution financière du budget de l'Etat	Volume des dépenses effectives/volume des dotations	Annuelle	88,6% (2015)	95%	Rapports des assemblées générales des projets et programmes	DGEP
	Nombre de projets dont les états financiers ont été certifiés	Comptage	Annuelle	ND (2016)	98%	Rapports des assemblées générales des projets et programmes	
L'efficacité de la mobilisation est améliorée	Délai moyen d'entrée en vigueur des accords de financement	Constat	Annuelle	09 mois (2015)	03 mois	RCD Rapport d'activités DGCOOP	DGCOOP

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Mode de calcul de l'indicateur	Périodicité	Situation de référence	Cible 2025	Sources de vérification	Structures responsables
<b>Objectif Global : Améliorer la performance du système de coopération au développement du Burkina Faso</b>							
	Délai moyen du 1 <sup>er</sup> décaissement après l'entrée en vigueur de l'accord de financement	Constat	Annuelle	06 mois (2016)	03 mois	Rapport d'activités DGCOOP	
Les ressources propres sont accrues	Taux d'accroissement des ressources propres (base 2015);	(Volume des ressources propre de l'année N/ Volume des ressources propres de l'année de base) – 1	Annuelle	0,35% (2015)	83%	Loi de règlement	DGB
Les procédures de gestion sont respectées	Nombre des PPD respectant les procédures de gestion	Comptage	Annuelle	ND (2016)	100%	Rapports des assemblées générales des projets et programmes Rapports des structures des contrôles	DGEP
	Taux de décaissement des ressources	Volume des décaissements effectifs/Volume des décaissements prévus	Annuelle	68,06	95%	Rapports d'activités de la Direction de la Dette Publique (DDP)	DGTCP/DG COOP

**Annexe 3 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du domaine de la coopération au développement**

Les forces du domaine de la coopération au développement	Les faiblesses du domaine de la coopération au développement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une vision de développement à long terme (ENP 2025) ;</li> <li>- Existence d'un référentiel unique de développement (matrice de performance de la SCADD, dispositif de suivi évaluation) ;</li> <li>- Stabilité macroéconomique ;</li> <li>- Dynamisme de la société civile (ONG/AD, AMBF, ARBF) ;</li> <li>- Dynamisme de la diplomatie ;</li> <li>- Existence de cadre de concertation Etat-partenaires au développement (MINEFID-Troïka ; Gouvernement-PTF ; Gouvernement-Secteur privé ; Gouvernement-Association de développement, CONACOD, commission mixte,) ;</li> <li>- Existence de cadre juridique régissant la coopération décentralisée (loi, décret) ;</li> <li>- Existence de bases de données (PIP, BIP, PGA, CIFE, coopération décentralisée) ;</li> <li>- Existence de mécanisme de mobilisation de financement (table ronde générale et sectorielle...) ;</li> <li>- Flux importants de ressources au profit de l'économie/renforcement des capacités financières de l'Etat ;</li> <li>- Renforcement des capacités techniques de l'Etat et de l'expertise nationale ;</li> <li>- Renforcement des efforts d'intégration sous régionale et régionale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance à l'aide extérieure ;</li> <li>- Faible mobilisation des ressources internes ;</li> <li>- Insuffisance dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement ;</li> <li>- Problème de gouvernance ;</li> <li>- Persistance de la pauvreté ;</li> <li>- Absence d'un référentiel de coopération au développement ;</li> <li>- Faiblesse de leadership dans la mise en œuvre de certaines priorités (formulation de programme de coopération, etc.) ;</li> <li>- Dispersion et émiettement de la fonction de mobilisation des ressources extérieures ;</li> <li>- Insuffisance de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la coopération ;</li> <li>- Insuffisance dans le système de suivi-évaluation (jumelage et partenariat) ;</li> <li>- Insuffisance d'un système national d'information sur la coopération ;</li> <li>- Non formalisation des assises de la coopération décentralisée ;</li> </ul>

Les forces du domaine de la coopération au développement	Les faiblesses du domaine de la coopération au développement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation des partenaires multilatéraux en fonction des priorités du pays ;</li> <li>- Ressources non remboursables (Dons) ;</li> <li>- Concessionnalité des prêts ;</li> <li>- Financement du déficit budgétaire de l'Etat ;</li> <li>- Contribution à la lutte contre la pauvreté ;</li> <li>- Existence et mise en œuvre d'un Plan d'Actions National de l'Efficacité de la Coopération pour le Développement (PANED) ;</li> <li>- harmonisation et alignement effectifs des PTF sur les procédures nationales dans le cadre des ABG ;</li> <li>- amélioration de la gestion des finances publiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non formalisation et pérennisation des relations de coopération décentralisée ;</li> <li>- Difficulté de fonctionnement des structures chargées de la gestion de la coopération ;</li> <li>- Non alignement des certains PTF sur les procédures nationales ;</li> <li>- Difficulté de déblocage de la contrepartie nationale ;</li> <li>- Insuffisance dans les textes réglementaires (clarté, compréhension, précision) ;</li> <li>- Manque d'anticipation de certaines unités de gestion de projets ;</li> <li>- Difficultés de tenue des cadres de concertation sur la coopération au développement (Gouvernement-PTF ; etc.) ;</li> <li>- Insuffisance d'audit dans la chaîne de gestion de la coopération ;</li> <li>- La faible implication des spécialistes dans les équipes de négociations (juriste spécialisé) ;</li> <li>- Non saisine systématique de la CNDP pour les dossiers d'emprunt ;</li> <li>- La longueur du processus de ratification ;</li> <li>- Absence d'un canevas standard d'élaboration des programmes et projets de développement ;</li> <li>- Faible capacité des structures de contrôle ;</li> <li>- La non définition des secteurs de planification ;</li> <li>- La faible délégation de pouvoirs de décision aux missions résidentes ou locales ;</li> <li>- Multiplicité et complexité des procédures d'octroi de ressources ;</li> <li>- Faible exploitation de la coopération sud-sud du fait de la faible capacité financière de l'Etat à prendre en charge les coûts inhérents à cette</li> </ul>

Les forces du domaine de la coopération au développement	Les faiblesses du domaine de la coopération au développement
	<p>coopération ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de document de coopération entre le Burkina Faso et certains partenaires notamment certains pays arabes et asiatiques ;</li> <li>- Absence de leadership de la partie nationale dans la formulation des programmes de coopération ;</li> <li>- Faible prospection vers les sources de financement bilatérale émergente ;</li> <li>- Dimension affective de la coopération décentralisée ;</li> <li>- Faiblesse des capacités opérationnelles des acteurs de la coopération décentralisée ;</li> <li>- Difficulté de capitalisation des fonds issus de la coopération décentralisée ;</li> <li>- Non fonctionnalité des comités de jumelage ;</li> <li>- Complexité des conditionnalités et des procédures des PTF ;</li> <li>- Faible visibilité de l'impact de l'aide ;</li> <li>- Faible préparation des négociations ;</li> <li>- Lourdeurs administratives dans le processus de mise en vigueur et de 1<sup>er</sup> décaissement ;</li> <li>- Recours à des unités parallèles de gestion des PPD ;</li> <li>- Faible recours aux approches programmes ;</li> <li>- Insuffisance dans la formulation et le suivi évaluation des PPD ;</li> <li>- Non rationalisation et mauvaise programmation budgétaire des PPD ;</li> <li>- Insuffisance de dotation du FONEPP ;</li> <li>- Non-respect du référentiel des projets prioritaires ;</li> <li>- Manque de document formalisé de mobilisation de ressources extérieures ;</li> <li>- Faible capacité d'absorption des ressources extérieures ;</li> </ul>

Les forces du domaine de la coopération au développement	Les faiblesses du domaine de la coopération au développement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la coopération au développement ;</li> <li>- Non-respect des engagements internationaux sur l'efficacité de la coopération par les partenaires (non alignement de certains PTF sur les procédures nationales, fragmentation et dispersion de l'aide internationale, existence d'unité parallèle, etc.) ;</li> <li>- Multiplicité et lourdeur des procédures de délivrance de l'aide par les PTF ;</li> <li>- Lourdeurs des procédures nationales de passation de marché ;</li> <li>- Difficultés d'archivage de la documentation sur la coopération au développement ;</li> <li>- Faible recours aux autres formes de coopération notamment la coopération sud-sud, triangulaire, avec le secteur privé ;</li> <li>- Non mise en œuvre de la division du travail entre PTF ;</li> <li>- Non implication du MINEFID dans les dialogues directs entre les PTF et certains ministères sectoriels ;</li> <li>- Irrégularité dans la tenue de certaines revues de coopération ;</li> <li>- Insuffisance dans la comptabilisation des flux d'aides ;</li> <li>- Lourdeurs administratives dans la délivrance des certificats d'exonérations fiscales et douanières dans le cadre de l'exécution des marchés publics sur fonds des projets et programmes de développement ;</li> <li>- Difficultés dans la mobilisation de la contrepartie nationale dans le cadre de l'exécution des projets et programmes de développement ;</li> <li>- Insuffisance des contrôles de la gestion financière des projets et programmes par la tutelle financière.</li> </ul>

Les opportunités du domaine de la coopération au développement	Les menaces du domaine de la coopération au développement
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation géographique ;</li> <li>- Emergence de nouveaux bailleurs et de nouvelles formes de coopération (institutions privées, les philanthropes, les fondations, l'investissement direct étranger et le secteur privé) ;</li> <li>- Existence de document de stratégie de coopération chez certains partenaires ;</li> <li>- Existence d'engagements internationaux (Déclaration de Paris, Accord de partenariat de Busan, Accord d'Addis-Abeba, etc) ;</li> <li>- Elargissement du champ diplomatique (prospection de nouvelles sources de financement) ;</li> <li>- Disponibilité des partenaires à l'utilisation de la compétence nationale ;</li> <li>- Réduction de la dépendance à l'APD ;</li> <li>- Mise en place d'une Troïka des PTF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conjoncture internationale défavorable ;</li> <li>- Montée du terrorisme ;</li> <li>- Crise migratoire ;</li> <li>- Crises sociopolitiques ;</li> <li>- Départ de certains partenaires ;</li> <li>- Usage de l'aide liée par certains partenaires ;</li> <li>- Disparition de la coopération sud-sud.</li> </ul>

**Annexe 4 : Dispositif de mobilisation et de gestion des ressources des projets et programmes**

<b>Structures</b>	<b>Rôles dans la mobilisation et la gestion des ressources</b>
<b>DGESS/départements ministériels ou institutions, sociétés à capitaux publics et collectivités territoriales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation et études de faisabilité des projets ou programmes de développement ;</li> <li>• Saisine du CNDP (composé de représentants du Ministère de l'économie et des finances ; de la Présidence, du Premier Ministère, de la BCEAO) ;</li> <li>• Suivi de l'utilisation des ressources d'endettement par les projets ou programmes de développement.</li> </ul>
<b>DGEP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle de la conformité des projets ou programmes avec les grandes orientations nationales ;</li> <li>• Inscription des projets ou programmes dans la Banque Intégrée des Projets (BIP) ;</li> <li>• Préparation des missions d'évaluation des projets et programmes ;</li> <li>• Préparation des missions de supervision des projets et programmes ;</li> <li>• Suivi terrain des réalisations des projets et programmes ;</li> <li>• Assure la présidence du comité de dévolution des biens des projets et programmes achevés.</li> </ul>
<b>DGCOOP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction et introduction de la requête de financement auprès du ou des partenaires techniques et financiers (PTF) ;</li> <li>• Négociation de conventions de financement ;</li> <li>• Signature des conventions de financement ;</li> <li>• Formalités de mise en vigueur des conventions de financement (élaboration des projets de documents composant le dossier de ratification) ;</li> <li>• Préparation des missions de négociation et de revues de programmes de coopération.</li> </ul>
<b>DGTCP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appels de fonds découlant des financements extérieurs ;</li> <li>• Comptabilisation des avis de décaissements ;</li> <li>• Gestion des comptes ouverts aux noms des projets et programmes de développement et les fonds de la contrepartie nationale ;</li> <li>• Suivi informatisé des conventions de financement ;</li> <li>• Règlement du service de la dette ;</li> <li>• Analyse de la gestion de la dette ;</li> <li>• Suivi de l'élaboration des rapports financiers des projets et programmes.</li> </ul>
<b>DGB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budgétisation des ressources extérieures dans les lois de finances ;</li> <li>• Ordonnancement des dépenses sur ressources extérieures ;</li> <li>• Liquidation des dépenses sur ressources extérieures.</li> </ul>
<b>DGCMEF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passation des marchés sur ressources extérieures ;</li> <li>• Contrôle et visa pour les dépenses sur ressources extérieures.</li> </ul>

Structures	Rôles dans la mobilisation et la gestion des ressources
<b>DGAIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de la contrepartie nationale des projets et programmes non-inscrits au budget de l'Etat.</li> </ul>
<b>Projets et programmes de Développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation des ressources des conventions ;</li> <li>• Exécution des dépenses prévues au budget des conventions ;</li> <li>• Comptabilisation des opérations des projets ou programmes ;</li> <li>• Elaboration des rapports financiers des projets ou programmes ;</li> <li>• Audit financier et technique des projets ou programmes.</li> </ul>
<b>BCEAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécution des transferts financiers relatifs au décaissement des ressources extérieures ;</li> <li>• Assistance aux services de l'Etat pour l'émission et la gestion des bons et des obligations du Trésor.</li> </ul>

**Source :** *Rapport sur la coopération au développement (RCD), 2016*

## Annexe 5 : Liste des Partenaires techniques et financiers du Burkina Faso

<b>Partenaires Bilatéraux</b>
Abu Dhabi
Allemagne
Arabie Saoudite
Autriche
Belgique
Brésil
Canada
Chine-Pékin
Corée du Sud
Danemark
Espagne
Etats Unis d'Amérique
France
Inde
Italie
Japon
Koweït
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Principauté de Monaco
Suisse
Suède
<b>Partenaires Multilatéraux</b>
Banque Africaine de Développement (BAD/FAD)
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)
Banque Islamique de Développement (BID)
Banque Mondiale (BM)
Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)
Banque d'Investissements et de Développement de la CEDEAO (BIDC)
Fonds Monétaire International (FMI)
Fonds OFID
Fond Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria
GAVI Alliance
Système des Nations Unies (SNU)
Union Européenne (UE)